

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Michel MIRAILLET

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

La politique d'influence de la France à l'étranger bénéficie, depuis 2017, de nouvelles orientations stratégiques et se voit confirmée comme « l'un des trois piliers fondamentaux de notre politique étrangère globale », rappelé par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères dans son discours à l'occasion de la Conférence des ambassadrices et des ambassadeurs en août 2019. Le Président de la République a fixé à notre diplomatie d'influence des orientations majeures pour l'ensemble du quinquennat, énoncées en 2017 dans les discours de la Sorbonne, de Ouagadougou et, en mars 2018, à l'Institut de France, avec notamment la présentation du plan pour la langue française et le plurilinguisme. Dans un contexte de concurrence exacerbé au plan international, il s'agit d'accroître l'attractivité de notre pays dans ses multiples dimensions, culturelle, économique, touristique, éducative et universitaire, scientifique et de soutenir la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires et économiques de notre diplomatie, avec un souci permanent de modernisation de notre offre et de notre action. Il s'agit également, comme l'a rappelé le ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la clôture de la Conférence des ambassadrices et des ambassadeurs de 2019, de se poser une question fondamentale, dans toutes nos coopérations : « préparons-nous la prochaine génération de ceux qui aimeront et seront attachés à la France ? Car dans ce domaine, comme dans d'autres, nous contenter de reproduire les mêmes recettes, c'est nous condamner au déclin ».

Cette politique, définie et conduite par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et mise en œuvre par les postes et par les opérateurs, s'articule autour de **quatre orientations stratégiques majeures** : promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire, scientifique et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité françaises notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin la promotion des intérêts économiques et commerciaux de la France.

La pandémie qui a touché le monde entier au cours de l'année 2020 n'a pas épargné la France et son réseau à l'étranger. Malgré tout, notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger est resté pleinement mobilisé pour répondre aux objectifs assignés par le Gouvernement tout en s'adaptant aux différents contextes locaux compte tenu de la crise sanitaire et de ses effets.

Les orientations stratégiques qui structurent notre diplomatie d'influence et économique se sont déclinées de la manière suivante :

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français et en français sont au confluent des politiques de développement et de rayonnement culturel et linguistique. Ils sont au cœur de la politique d'influence de notre pays et constituent des priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018 à l'Institut de France.

Ainsi, la mise en œuvre des mesures du plan pour la langue française et le plurilinguisme s'est poursuivie en 2020 malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire et ses effets. Le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger est resté fortement mobilisé et a su réorienter ses actions en tant que de besoin notamment dans le domaine prioritaire de l'éducation, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Président pour le développement d'un enseignement français et en français de qualité dans le monde. Ces actions ont notamment permis de former près de 32 000 enseignants de français en 2020. Nos postes diplomatiques ont élaboré un plan éducation pluriannuel (2020-

2024) présentant leur stratégie globale de mise en œuvre des objectifs du plan présidentiel, intégrant la crise sanitaire, ses contraintes spécifiques et ses conséquences sur les actions de coopération.

La deuxième édition de la journée internationale du professeur de français s'est tenue le 26 novembre 2020. Portée par la fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et le réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, elle reçoit le soutien du MEAE à travers sa subvention annuelle. Pour des raisons liées au contexte sanitaire, le congrès annuel de la FIPF a été reporté en 2021. Des actions de formation des cadres associatifs et des jeunes enseignants internationaux ont malgré tout pu être mises en place à distance.

Dans ce contexte difficile, le développement du réseau d'enseignement français à l'étranger, dont la gestion administrative est confiée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), s'est malgré tout poursuivi. La subvention pour charges de service public versée à l'opérateur a ainsi été augmentée, en appui à la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français. Et pour venir en aide à ce réseau dans le cadre de la crise sanitaire, le ministère a pu bénéficier en troisième loi de finances rectificative de 50 M€ sur le programme 185 à destination des familles étrangères en difficultés et des établissements d'enseignement dans le monde, pour faire face aux besoins exceptionnels liés à la pandémie. Dans l'ensemble du réseau à l'étranger, la continuité pédagogique a été assurée à travers le recours à l'enseignement à distance. Enfin, la dynamique d'homologation s'est également poursuivie puisqu'à la rentrée de septembre 2020, le réseau d'enseignement français à l'étranger comptait 540 établissements, contre 524 en 2019, qui scolarisaient 370 000 élèves.

La dynamique de croissance d'une offre éducative bilingue francophone de qualité s'est maintenue en 2020, à travers le développement du réseau labellisé LabelFrancEducation, pour lequel un objectif de 500 filières labellisées est fixé dans le Plan pour la langue française et le plurilinguisme. En 2020, ce réseau compte 456 filières ou établissements scolaires implantés dans 60 pays. L'objectif de 500 établissements labellisés devrait être atteint en 2022.

Afin de préserver les réseaux scolaires francophones du Moyen-Orient, partenaires historiques de la coopération française, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un soutien exceptionnel de 1,1 M€ dont ont bénéficié les établissements de 5 pays de la région : Liban, Égypte, Jordanie, Territoires palestiniens, Israël. Ce soutien est conjoint avec l'Œuvre d'Orient qui y contribue à même hauteur.

Enfin, le renforcement de l'usage du français dans les enceintes internationales étant également un objectif du plan, le fonds d'intervention linguistique, permettant le financement de formations destinées à des diplomates et hauts fonctionnaires de pays européens et voisins de l'Union européenne non membres, associés ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a pu se mettre en place en 2020 et a bénéficié à 7 pays (Biélorussie, Espagne, Finlande, Pays-Bas, Portugal, Rome Saint Siège et Turquie) pour la formation linguistique de 1 345 fonctionnaires au total.

2/ Conduire la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

Le déploiement de la stratégie « Bienvenue en France » a été ralenti par l'irruption de la crise sanitaire et son impact sur les mobilités. L'accès au territoire ayant été autorisé par le Gouvernement, l'impact sur la mobilité étudiante internationale (catégorie dérogatoire et prioritaire pour les déplacements internationaux) vers la France est resté contenu, avec une baisse des flux toutefois estimée à -20 %, contre une augmentation visée en période « normale » de l'ordre de +5 % par an afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2027. Grâce au lancement de programmes exceptionnels (refinancement du programme MOPGA, refinancement du programme Élysée pour les réfugiés syriens, appui d'urgence pour les étudiants libanais), le soutien de la mobilité à travers les bourses a pu être stabilisé, bien que de nombreux programmes bilatéraux de mobilité aient été reportés à 2021. Les mobilités sur programmes de recherche des partenariats Hubert Curien (PHC) ont également été entravées. Dans la mesure du possible les travaux ont été maintenus à distance mais la plupart des projets connaissent néanmoins un report.

Par ailleurs, la crise sanitaire mondiale a été l'occasion de positionner la France dans la coopération internationale scientifique pour lutter contre la Covid-19, à travers les actions emblématiques de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

(CIRAD), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) et le soutien de l'Institut Pasteur au réseau international des Instituts Pasteur dans le monde, en plus des actions mises en œuvre à travers les experts techniques mis à disposition des Instituts Pasteur et des implantations de l'ANRS dans les pays du sud sur financement français. La coopération scientifique du MEAE, portée par l'ensemble du réseau des Unités mixtes de recherche à l'étranger (UMIFRE), a par ailleurs permis de positionner ces établissements sur des travaux liés à l'analyse de la crise et sur des travaux scientifiques relatifs à la liberté de la recherche dans le monde et l'islamologie française.

Enfin, la France a continué de renforcer sa coopération patrimoniale avec l'Afrique dans le cadre de l'adoption de la première loi de restitution de biens culturels portée par le ministère de la culture (nombreux projets et opérations de communication lancés par les SCAC de nos ambassades). L'action pour la protection du patrimoine dans le monde s'est poursuivie, notamment par le soutien diplomatique à la Fondation ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit) qui rassemble des États et des partenaires privés qui ont décidé d'unir leurs forces pour protéger le patrimoine en danger, et pour lutter contre le trafic de biens culturels (consultations interministérielles, grande opération de remise douanière avec le Maroc, négociations avec le Mexique).

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

La promotion des industries culturelles et créatives françaises (ICC)

Le développement international des Industries culturelles et créatives (ICC) françaises est l'une des priorités du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a confié, pour la période 2020-2022, une « mission prioritaire ICC » à 37 postes diplomatiques du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger répartis dans cinq grandes aires géographiques : Europe, Asie, Afrique, Moyen-Orient, Amériques. En dépit du fort impact de la pandémie sur les activités culturelles et les échanges internationaux partout dans le monde, nos postes diplomatiques (SCAC) ont su faire preuve de résilience et d'agilité. Ils ont ainsi pu apporter - dès 2020 - une réponse forte et articulée aux objectifs de valorisation des ICC françaises par la constitution de ressources à l'attention des professionnels français (telles que les cartographies ICC réalisées par nos ambassades au Liban et au Maroc), de mise en œuvre d'actions au service de la filière (rencontres de professionnels du livre par notre ambassade en Espagne). Le Département s'est par ailleurs fortement impliqué dans l'exercice interministériel des états-généraux des ICC (organisation d'un atelier sur l'export des ICC en février 2020) visant à renforcer la structuration et la compétitivité de la filière en France et à l'international.

La valorisation de l'expertise culturelle

La valorisation de l'expertise culturelle de la France et de ses institutions culturelles est une priorité qui s'accompagne d'une forte concurrence et d'un degré d'exigence élevé de la part des pays demandeurs et partenaires. C'est aussi un levier crucial de notre politique diplomatique qui sous-tend la stratégie d'influence française à l'étranger. Le succès du Louvre Abu Dhabi a conféré un rayonnement incontestable à l'Agence France Muséums. Plusieurs autres projets de coopération muséale d'ampleur ont été poursuivis en 2020 dans des conditions complexes et qui devraient aboutir en 2021 (Musée Picasso-Giacometti à Pékin, exposition Versailles/Cité Interdite etc.). En Arabie Saoudite, les projets se sont poursuivis sans être remis en cause par la crise sanitaire (création de musées dans la vallée d'Al-Ula et rénovation de la vieille ville de Djeddah). L'articulation de nos propositions avec le ministère de la culture (mission pour l'expertise culturelle internationale) ont permis de répondre aux demandes de nos postes diplomatiques sur des sujets spécifiques (exemple d'une demande de construction de filière sur la musique aux Emirats arabes unis) et de continuer à travailler en interministériel sur des sujets identifiés comme porteurs (notamment l'architecture avec la relance en 2020 du Comité interministériel pour l'architecture à l'export (COMAREX) qui accompagne les architectes français pour se lancer à l'international).

L'appui au réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger et le rapprochement entre l'Institut français Paris et la Fondation Alliance française

L'appui au réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger s'est caractérisé en 2020 par l'accent mis sur le soutien financier aux structures les plus fortement atteintes par les effets de la pandémie,

qu'il s'agisse d'Instituts français ou d'Alliances françaises au niveau local. Près d'un tiers des établissements culturels locaux (instituts français, alliances françaises) s'est retrouvé en difficulté financière, et un autre tiers des établissements a fait part de ses inquiétudes sur les conséquences que pourrait avoir la crise si elle se prolongeait, compte tenu principalement de la baisse des recettes. Dans ce contexte, le ministère a pu mettre en place par redéploiement de crédits un soutien exceptionnel de 13 M€ en appui aux établissements culturels les plus fragilisés.

L'Institut Français Paris a également pleinement joué son rôle d'opérateur de référence pour apporter un appui ciblé au réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger en proposant des solutions et des formations adaptées (webinaires sur les cours de français en ligne, offres culturelles numériques, etc.) afin de faciliter l'accélération du passage au numérique. La crise a ainsi permis d'illustrer le rôle de l'Institut français Paris au service des deux réseaux (instituts français et alliances françaises) et sa double mission culturelle et linguistique en faveur de la langue française.

Enfin, les nouveaux statuts de la Fondation des Alliances Françaises approuvés par décret en février 2020 ont permis de renouveler la gouvernance de la Fondation avec une représentation élargie des Alliances de l'étranger au sein du conseil d'administration en accord avec les objectifs ambitieux de diffusion de la langue et de la culture française à travers le monde. Le rapprochement immobilier entre la Fondation et l'IF Paris dans un tiers-lieu a été mis à l'étude.

4/ Donner une nouvelle impulsion à notre diplomatie économique

La diplomatie économique s'attache à mobiliser le réseau diplomatique français, son influence et ses outils au service des intérêts économiques français.

Elle s'appuie sur les ambassades et sur les opérateurs dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure la cotutelle : Business France pour le soutien aux entreprises, la promotion de l'image économique de la France et son attractivité, et Atout France pour la promotion touristique de la destination France (dont le ministère finance environ 45 % du budget).

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses conséquences sur les entreprises exportatrices et le secteur du tourisme

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et a eu des conséquences économiques profondes et durables, notamment pour le secteur du tourisme et pour les exportateurs français. :

Nos exportations de biens sont en baisse de 15,9 % par rapport à 2019 selon les Douanes, soit un repli du même ordre que celui observé lors de la crise financière de 2009 (-17,0 %). C'est lors du premier confinement que l'impact sur les exportations a été le plus fort (recul historique de -44 % en avril par rapport à 2019), avant une reprise progressive au cours de la seconde moitié de l'année, jusqu'à atteindre un niveau proche de celui de 2019 en fin d'année. En outre, le nombre d'entreprises exportatrices est quasiment stable par rapport à 2019, à plus de 128 000.

Le secteur du tourisme représentait avant la crise plus de 7 % du PIB et contribue traditionnellement significativement à l'excédent de la balance des services grâce aux recettes générées par les visiteurs internationaux. Au plus profond de la crise, au début du 2^{ème} trimestre 2020, on enregistrait une chute de 99 % des arrivées de touristes internationaux sur notre territoire. La situation s'est améliorée avec un bilan de la saison estivale meilleure que prévue, du fait de la bonne tenue des marchés européens de proximité (Belgique, Pays-Bas et Suisse notamment). Au final, les estimations d'Atout France font état d'une fourchette d'arrivées de touristes étrangers comprise entre 36 et 40 millions pour 2020.

Enfin, la crise sanitaire a impliqué le report en 2021 de nombreux événements prévus en 2020 et pour lesquels le programme 185 participe au financement (Exposition universelle de Dubaï 2020, Paris Food Forum, etc.).

La solidité et l'utilité des dispositifs mis en place depuis 2017 facilitant une meilleure coordination entre les acteurs ont permis de soutenir les entreprises et secteurs impactés

Les dispositifs de structuration mis en place ces dernières années, tant dans le secteur du tourisme (Comité de filière Tourisme – CFT, Comité Interministériel du Tourisme – CIT) que de l'export (réforme de l'accompagnement des entreprises exportatrices engagée en 2018 – Team France Export ; Conseil Stratégique de l'Export – CSE) ont témoigné de leur utilité et efficacité durant la crise.

Le Gouvernement, les régions, les administrations et l'ensemble des opérateurs et partenaires se sont mobilisés afin d'apporter une réponse à l'urgence de la crise afin de résister au choc (mesures massives de soutien adaptées, concertations et réunions de coordination régulières, diffusion d'informations et suivi personnalisé par la Team France

Export et ses partenaires, etc.) puis de préparer « l'après-crise » (plan « France Relance » avec un volet export ambitieux, doté de 247 M€, plan de transformation du tourisme, etc.). Ces travaux ont impliqué l'ensemble des acteurs et les opérateurs, parfois sur des missions inédites, comme la campagne de communication à visée nationale (#CetEteJeVisiteLaFrance) menée par Atout France.

La crise n'a remis en cause ni la stratégie sur l'attractivité économique du territoire ni ses résultats

En dépit du choc économique brutal et soudain de la Covid-19, les résultats sont là : la France a su, en 2020, rester un pays attractif pour les investissements étrangers. Alors que les flux d'investissements ont chuté par rapport à 2019 (presque -40 % au niveau mondial, -19 % au niveau européen), la baisse de la France semble plus contenue (-17 %).

A date, même si toutes les études ne sont pas finalisées, la France a attiré en 2020 1 215 projets d'investissement d'entreprises étrangères, à l'origine de la création ou du maintien de 35 000 emplois – soit le deuxième meilleur bilan enregistré au cours des 10 dernières années. La moitié des projets concernent de nouvelles implantations, et les filiales déjà implantées en France continuent d'accroître leur présence dans nos territoires.

Cela démontre que les fondamentaux de notre territoire sont désormais solides (des atouts structurels forts comme ses infrastructures, ses télécommunications, ses formations, sa productivité forte, etc.) et que l'agenda des réformes engagées depuis plus de trois ans pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du site France porte ses fruits. Enfin, la stratégie de forte mobilisation du réseau semble avoir fait ses preuves : événements dédiés d'influence et de promotion au plus haut niveau (sommet Choose France du 20 janvier 2020), mais également en poste, élaboration bilingue et diffusion d'argumentaires, etc.).

La poursuite des travaux pour renforcer la régulation internationale de la mondialisation

La crise sanitaire et les tensions géopolitiques actuelles ont prouvé une fois encore l'impérieuse nécessité d'une mondialisation mieux régulée et d'une gouvernance mondiale basée sur la défense du multilatéralisme. C'est l'une des priorités affichée du Gouvernement, agenda partagé au plan international avec l'Union européenne.

En ce sens, en 2020, les travaux se sont poursuivis et intensifiés, notamment sur le renforcement de l'arsenal européen d'instruments de lutte contre les pratiques commerciales déloyales ; l'articulation de nos priorités climatiques et commerciales ; la fiscalité internationale, la régulation du numérique ; l'intensification de la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la corruption, le *dumping* sous toutes ses formes, etc.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France
INDICATEUR 1.1	Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger
INDICATEUR 1.2	Diffusion de la langue française
INDICATEUR 1.3	Enseignement français et coopération éducative
OBJECTIF 2	Développer l'attractivité de la France
INDICATEUR 2.1	Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche
INDICATEUR 2.2	Attractivité touristique de la France
INDICATEUR 2.3	Attractivité de la France en termes d'investissements
OBJECTIF 3	Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export
INDICATEUR 3.1	Accompagnement des acteurs économiques
OBJECTIF 4	Dynamiser les ressources externes
INDICATEUR 4.1	Autofinancement et partenariats

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | BILAN STRATÉGIQUE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau	%	94	95	95		Sans objet	96
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+5	+10	+5	+5	+20	+5

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / Nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau »

Ce sous-indicateur est supprimé au PAP 2021

Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre de projets culturels (diffusion artistique, partenariats entre structures, projets d'accompagnements des politiques culturelles, promotion des ICC) soutenus ou organisés par les postes (services de coopération et EAF) en partenariat avec des acteurs locaux (associations, sociétés privées, partenaires publics dans les différents pays).

Périmètre: SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2020**Sous-indicateur 2 « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération. »**Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre: SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2020

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	1 098 311	1 150 257	1 105 000	773 500	760 493	1 071 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usager	39 999 043*	40 646 909	43 095 000	30 166 500	24 050 989	41 000 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	643 562	603 358	715 000	555 536	390 569	660 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches de contrôle de gestion pour l'année 2020.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2020

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches de contrôle de gestion pour l'année 2020.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2020

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Evalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFÉ	%	+3	+5,47	+4	+5,37	+1,5	+5
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancÉducation	Nb	95 743	130 000	170 000	145 000	145 000	260 000
Nombre de professeurs formés par le réseau	Nb	Sans objet	36 387	5 000	5 000	31 441	5 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFÉ »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE.

Périmètre : L'ensemble des établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancÉducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux en lien avec les SCAC de l'ambassade dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / Nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau »

Ce sous-indicateur est supprimé dans le cadre du PAP 2021, les données 2020 ne sont pas disponibles. La notion de projet ou programme versus manifestation culturelle est difficile à clarifier. Un programme se constitue souvent de plusieurs manifestations culturelles. Les données transmises par les postes sont alors difficiles à apprécier.

Sous-indicateur 1.1.2 « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La réalisation 2020 est de +20 %, ce qui représente près d'1 million d'abonnés supplémentaires sur la seule année 2020 sur l'ensemble du réseau. En 2019, le nombre d'abonnés tous réseaux sociaux confondus était de 4,9 millions et s'établit en 2020 à 5,89 millions d'abonnés.

Cet indicateur montre une croissance quatre fois plus forte que la prévision. Cette forte augmentation s'explique notamment par l'adaptation de notre offre culturelle aux contraintes imposées par la crise sanitaire, à travers la réalisation d'événements en ligne ou en format hybride.

De nombreux postes ont ainsi mené des actions spécifiques afin d'augmenter le nombre d'abonnés à leurs newsletters ou réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter notamment).

Suite à la fermeture des salles de concerts et de cinéma, le poste au Mexique a par exemple réorienté l'intégralité de sa programmation audiovisuelle en direction du public en ligne. Parmi les différentes opérations un concours de création d'affiches de cinéma français lancé par le poste a rencontré un succès inattendu. En partenariat avec le magazine culturel MARVIN, l'ambassade a invité les internautes mexicains à recréer une affiche d'un film français de leur choix. 173 affiches ont été reçues et le mini-site dédié a enregistré 16 100 visites. Sur les réseaux sociaux, les contenus ont été vus plus de 600 000 fois et reçu 4 000 réactions et commentaires.

L'évolution favorable sur trois ans de cet indicateur s'explique par le caractère désormais indispensable des réseaux sociaux comme vecteurs d'information et d'interaction avec le public pour les services culturels et EAF ; particulièrement auprès de la jeunesse qui constitue le cœur de cible de leur action.

Sous-indicateurs 1.2.1 et 1.2.2 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises » et « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Pour le nombre d'élèves inscrits, le réalisé 2020 est de 760 493 élèves, en retrait par rapport à la prévision actualisée qui, compte tenu de la crise sanitaire, avait déjà été abaissée à 773 500 élèves inscrits.

Après avoir augmenté d'environ 5 % entre 2018 et 2019 en passant de 1 098 311 à 1 150 257, le nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises est passé de 1 150 257 élèves en 2019 à 760 493 en 2020, soit une baisse d'environ 33 %.

Pour le nombre d'heures/élèves, le réalisé 2020 est de 24 050 989 heures/élèves, soit un écart entre la prévision et le résultat de près de 20 %.

Compte tenu de la crise sanitaire, la prévision annuelle pour 2020 avait été corrigée au moment de la rédaction du PAP 2021 pour s'établir à 30 166 500 au lieu de 43 095 000.

Après avoir augmenté de 1,62 % entre 2018 et 2019 (passant de 39 999 043 à 40 646 909), le nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises baisse d'environ 40% entre 2019 et 2020 pour passer de 40 646 909 à 24 050 989 heures/élèves.

Les restrictions imposées à travers le monde par la crise sanitaire de la Covid-19 aux voyages internationaux ont entraîné la forte contraction observée du volume des cours de langue dispensés par notre réseau culturel.

Les étudiants participant à des échanges universitaires de type Erasmus constituent en effet une grande partie de la « clientèle » des cours de langue de notre réseau à l'étranger.

Une autre explication de cette baisse réside dans l'impact de la crise sanitaire sur le tourisme culturel et d'affaires, qui en raison de l'arrêt des voyages n'a pas pu jouer le rôle escompté dans l'expansion des inscriptions en 2020.

Les démarches d'inscriptions dans leur globalité, ont chuté en 2020, entraînant mécaniquement une baisse du nombre d'élèves inscrits aux cours de langue dans les pays étrangers. Le nombre d'heures/élèves a été également considérablement impacté par des durées de séjour moins importantes, la fermeture partielle voire totale des établissements du réseau et la démotivation des apprenants qui en a suivi.

Le nombre d'heures par élève a en proportion davantage diminué que le nombre d'inscriptions. En effet, les inscriptions se situent en amont de la consommation d'heures de cours.

Sous-indicateur 1.2.3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Les certifications, diplômes et tests de français conçus et gérés administrativement par France Éducation International, (ex - Centre international d'études pédagogiques - CIEP) contribuent à la promotion et à la valorisation de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français. Ils s'intègrent à la stratégie de coopération linguistique et éducative des postes. Les certifications accompagnent l'essor d'un enseignement bilingue de qualité, à travers le LabelFrancÉducation notamment, la mobilité étudiante et la professionnalisation des enseignants de et en français.

La réalisation 2020 est de 390 569 candidats, ce qui représente une baisse d'environ 30 % par rapport à la prévision actualisée qui s'explique en grande partie par la crise sanitaire.

Même si les chiffres du DELF-DALF ne sont pas définitifs (France Éducation international, comme chaque année, n'est pas en possession de toutes les données en février, les centres d'examen ayant un délai de 2 mois pour transférer leurs résultats), les chiffres du DELF-DALF accusent une baisse significative de près de 50 % par rapport à 2019 : près d'une session sur 2 du DELF Prim a été annulée ; pour le DELF scolaire et junior, un tiers des sessions ont été annulées. Les chiffres pour le DILF (1 919 candidats) et le TCF (135 020 candidats) sont définitifs. Avec l'annulation d'une session en 2020 et la fermeture des centres, le nombre de candidats inscrits au DILF baisse de 45 %. En revanche, le TCF connaît seulement une perte de 20 % par rapport à 2019. Le nombre de candidats inscrits aux sessions du TCF Canada et du TCF pour la carte de résident a dépassé celui de 2019. L'option « sur ordinateur » permettant d'organiser les passations sur un poste informatique dans le centre d'examen a été largement utilisée.

Il convient de noter que France Éducation international a accompagné plus de 150 pays en 2020 pour modifier le calendrier des sessions et pour trouver des solutions aux problèmes locaux liés aux règles de protection sanitaire.

En outre, compte tenu des enjeux des certifications de langue française en termes d'influence, de mobilité internationale et de ressources financières pour le réseau culturel, France Éducation international, en lien avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, étudie différentes solutions techniques permettant de dématérialiser la passation des certifications, tout en respectant les contraintes de sécurité, de qualité, de reconnaissance institutionnelle et de faisabilité technologique pour le réseau culturel qui doit rester au cœur du dispositif à l'étranger.

Enfin, malgré la crise, plusieurs pays ont maintenu leurs projets. L'Allemagne a poursuivi son implantation du DELF scolaire intégré dans les systèmes éducatifs décentralisés (Brandebourg, Basse-Saxe et Barre). L'Espagne a organisé un grand concours autour du DELF Prim. La Chine a mis en place deux conventions autour du DELF Prim dans des établissements scolaires publics. Le DELF est le seul diplôme européen intégralement présenté et corrigé en Chine par des équipes franco-chinoises. Certains pays ont été très réactifs dans le cadre de la crise sanitaire : l'Espagne a été force de propositions, pays pilote pour des expérimentations portant sur les stages d'habilitation d'examineurs-correcteurs DELF-DALF à distance et sur la passation de la production orale du DELF « à distance » (examineurs et candidats séparés dans deux salles). Le Maroc, en plein confinement local, a basculé vers le TCF sur ordinateur en achetant 200 ordinateurs. La perte de candidats a ainsi été limitée.

Sur les trois dernières années, malgré une dynamique à la baisse des certifications en particulier en 2020 du fait de la conjoncture liée à la Covid-19, les certifications constituent un produit de « haut de gamme » répondant aux standards internationaux de l'enseignement des langues, permettant de renforcer l'attractivité des centres de langue des Instituts

français et des Alliances françaises et participant ainsi à l'amélioration des résultats de ces derniers en terme d'autofinancement. Par ailleurs, le MEAE accompagne le développement des certifications au sein de son réseau de coopération : dans leur stratégie 2020-2024 en matière de coopération éducative, les postes ont intégré le volet linguistique de cette coopération. Enfin, les certifications et diplômes de langue française répondent pleinement à l'ambition du Président en contribuant à la promotion de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français, et à la valorisation des cursus d'apprentissage du français, les rendant ainsi plus attractifs.

Sous-indicateur 1.3.1 «Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

La réalisation 2020 est de +1,5 %, ce qui représente une hausse d'environ 7 000 élèves sur la seule année 2020 sur l'ensemble du réseau.

Le nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement français à l'étranger a continué de croître même si ce n'est pas dans la proportion attendue.

A la rentrée 2020, le réseau d'enseignement français à l'étranger accueillait 367 935 élèves dont 248 694 élèves étrangers (67,6 % des effectifs) et 119 241 élèves français (32,4 %). La crise sanitaire a provoqué un léger recul des effectifs globaux (perte de 748 élèves soit 0,2 %), mais l'évolution des effectifs par catégorie d'élèves a toutefois été différenciée : le nombre d'élèves français a diminué de 6199 (-4,9 %) tandis que celui des élèves étrangers a augmenté de 5450 (+2,2 %).

L'aide exceptionnelle apportée aux familles étrangères dans le cadre du plan de soutien au réseau de l'enseignement français, qui a retenu les élèves mais aussi la dynamique de croissance du réseau (l'homologation de 18 nouveaux établissements) explique cette augmentation du nombre d'élèves étrangers malgré la crise.

Sous-indicateur 1.3.2 «Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

La réalisation 2020 est de 145 000 élèves inscrits dans une filière d'enseignement bilingue labellisée LabelFrancEducation, ce qui est conforme à la prévision actualisée.

La crise sanitaire a perturbé la campagne de labellisation des établissements sans pour autant l'entraver : exceptionnellement en 2020, deux campagnes ont été menées, une au premier semestre et une au second. Au total, en 2020, 63 établissements ont ainsi reçu le label LabelFrancEducation, faisant passer le réseau des établissements labellisés de 393 à 456 entre 2019 et 2020. Le nombre d'élèves augmente d'environ 10 % par rapport à 2019.

En raison de la crise sanitaire, un grand nombre des établissements labellisés ont fermé. Les postes diplomatiques et l'AEFE ont continué à accompagner le réseau par la diffusion de ressources pédagogiques, numériques pouvant aider à la mise en œuvre d'un enseignement à distance et par la formation des enseignants en ligne avec l'organisation de quatre webinaires animés par Réseau Canopé. Enfin, les enseignants des établissements labellisés ont été invités à participer au Campus Numérique 2020 organisé par France Education international, en remplacement de l'Université BELC d'été annulée à cause de la crise sanitaire : 8 parcours de formation leur ont été proposés, dont deux spécifiquement sur des questions relatives à l'enseignement bilingue.

L'objectif d'atteindre les 500 filières labellisés en 2022, fixé par le Président de la République en 2018, sera très certainement atteint. L'enjeu est de pérenniser, d'animer et de valoriser ce réseau par une offre pédagogique qualitative ainsi que de les accompagner sur les nouveaux besoins apparus lors de la crise sanitaire.

L'enjeu majeur est de consolider l'accompagnement de ce réseau. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères soutient cette montée en puissance par la prise en charge d'une offre spécifique à disposition des établissements labellisés dont l'élaboration a été confiée à l'AEFE. Cette offre se décline en trois volets, le premier sur la formation des

enseignants, le deuxième sur la mise à disposition d'une offre de ressources pédagogiques numériques et le troisième sur le développement d'un environnement francophone.

Sous-indicateur 1.3.3 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

La réalisation 2020 est de 31 441 professeurs formés, soit un niveau de réalisation 2020 dans le même ordre de grandeur que le réalisé 2019. La prévision actualisée pour 2020 prévoyait un nombre cinq fois moins important.

Compte tenu du contexte très particulier marqué par la crise sanitaire mondiale et ses conséquences directes sur le fonctionnement des systèmes éducatifs locaux avec la fermeture des établissements scolaires et les difficultés pour un certain nombre de pays, notamment en Afrique subsaharienne, d'assurer la continuité pédagogique, voire même la scolarisation des élèves, compte tenu également des nouveaux besoins induits par cette crise et des nouvelles priorités qui en ont découlé, les prévisions 2020 avaient été revues à la baisse. On constate cependant que les postes, dans le cadre de la coopération éducative bilatérale, ont su adapter leurs réponses à ces nouveaux besoins et priorités des pays partenaires et que la formation des enseignants a été mise en œuvre dans ce cadre en se réorientant vers les problématiques d'enseignement à distance et de recours aux technologies numériques.

Ce bilan positif repose en grande partie sur la solidité des relations bilatérales dans le domaine de l'éducation, domaine où l'expertise de la France est reconnue et sollicitée ainsi que sur le dialogue soutenu que les postes ont maintenu avec les autorités locales pour répondre à une demande d'accompagnement ponctuel ou d'urgence mais pour à plus long terme structurer l'offre pédagogique et préparer la relève des défis de sortie de crise.

A titre d'exemple, au Cameroun, le poste a mobilisé l'expertise du dispositif français pour la création et la mise en ligne de contenus éducatifs francophones en coordination avec les autorités éducatives locales et l'ensemble des bailleurs de fonds (UNESCO, etc.). Au Mozambique, le poste et la direction de l'enseignement secondaire locale ont conçu des vidéos et du matériel didactique à l'usage des enseignants pour leur permettre d'assurer la continuité pédagogique et de développer leurs compétences en matière d'enseignement à distance ou en ligne. En Malaisie, dans le cadre de la formation continue des enseignants, le poste a organisé le congrès annuel entièrement en ligne. Au Maroc, l'Institut français du Maroc a organisé la formation linguistique de 1 700 enseignants de français et 6 000 tests de positionnement linguistique.

OBJECTIF

2 – Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	40	43,7	41	43,7	47	45
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	192 000	202 151	202 000	202 140	Non déterminé	200 000
Nombre de projets de recherche mis en oeuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien	Nb	1 330	1334	1 400	1 367	1 263	1 400

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données: MEAE/Parcoursup

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2018 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2017-2018 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2018-2019. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2017-2018, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, par souci de comparaison pluriannuelle incluant l'année 2016-2017, le périmètre initial est maintenu.

Périmètre : ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 3 « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent RAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

INDICATEUR mission**2.2 – Attractivité touristique de la France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de touristes étrangers en France	Nb	90	90	94	36	40	100
Recettes issues du tourisme international	€	53,7	Non connu	60	24	28,6	60

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 « Nombre de touristes étrangers en France »**

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le nombre de touristes étrangers ayant visité la France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

INDICATEUR**2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	38,4	31,9	40	20	20,5	25

Commentaires techniques

Sous indicateur 1 : "Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés"

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Lors de la session 2020, 17 955 élèves du réseau d'enseignement français à l'étranger ont obtenu le baccalauréat dont 11 337 élèves étrangers (63 % du total). L'indicateur présenté ci-dessus montre le taux de bacheliers étrangers ayant accepté une formation en France dans le cadre de la procédure Parcoursup. Il permet de mesurer le taux d'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les élèves étrangers du réseau d'enseignement français à l'étranger.

La réalisation 2020 dépasse la prévision actualisée 2020 à 43,7 % pour s'établir à 47 %.

Cette augmentation pour l'année 2020 de plus de trois points s'explique en grande partie par l'intégration dans le périmètre de la procédure Parcoursup de filières d'excellence prisées par les bacheliers du réseau d'enseignement français à l'étranger, en particulier les bachelors d'écoles de commerce (environ 700 élèves supplémentaires concernés). Elle est également liée aux efforts faits par la France cette année en matière de politique de visa et d'accueil des étudiants internationaux. Dans un contexte marqué par les incertitudes liées à la crise sanitaire, ces actions ont eu un effet positif sur le choix des bacheliers étrangers de poursuivre leurs études en France. L'impact de la crise sanitaire a pu également amener des familles étrangères à renoncer aux cursus les plus onéreux (universités anglo-saxonnes en particulier) et à privilégier des formations de qualité mais plus abordables proposées dans l'enseignement supérieur français.

D'après l'enquête réalisée par l'AEFE, la France reste en 2020 la première destination des élèves étrangers du réseau d'enseignement français à l'étranger qui choisissent d'étudier à l'étranger. Les autres destinations privilégiées sont le Canada (très majoritairement la province de Québec), l'Angleterre et l'Allemagne.

Sous-indicateur 2.1.2 « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

La réalisation 2020 est de 202 140 étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans une université en France sur l'année universitaire 2019-2020.

Pour la première année de la mise en place des actions prévues dans le cadre de la stratégie d'attractivité étudiante Bienvenue en France, le résultat 2020 est strictement conforme à la prévision actualisée qui avait été faite à la fin de l'année 2019, laquelle s'appuyait sur des chiffres quasiment stabilisés à cette date.

Il doit être rappelé que ces chiffres permettent de consolider l'analyse de l'année 2019, et non celle de l'année 2020 (faute de chiffres disponibles de la part du service de statistiques du MESRI).

L'année 2019 a été marquée, d'une part, par l'annonce de la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, qui a conduit à une baisse des candidatures notamment en master, et d'autre part, par la décision de la quasi-totalité des universités et écoles concernées d'exonérer de ces droits, ainsi que par la mise en œuvre de plusieurs actions de simplification (instructions pour les visas pour études et les renouvellements de titres de séjour) et communication (campagne de communication mondiale autour d'anciens étudiants étrangers, création d'un label de la qualité de l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur français). Ce double mouvement a conduit finalement à une stabilité du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans une université française.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français a pour sa part augmenté de +2,4 % entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019, passant de 283 714 à 290 740 étudiants, cette progression étant tirée principalement par les écoles d'ingénieur (+6,2 %), les écoles de commerce (+12,1 %), qui pratiquent des tarifs parfois très élevés, et par les écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (+8,6 %), lesquelles ne sont pas concernées par les droits différenciés.

La stratégie Bienvenue en France, fondée à la fois sur l'attractivité de nouveaux publics venant des pays émergents, en misant sur un accroissement du nombre de formations en anglais et de formations au français langue étrangère, sur une amélioration de la qualité de l'accueil, sur des campagnes de communication ciblées notamment sur les réseaux sociaux dans les pays prioritaires et sur un signal prix de la valeur des formations universitaires, est en cours de déploiement. Ses effets ne pourront être mesurés que sur le long terme. La crise sanitaire est venue interrompre la dynamique engagée. Nous ne disposons pas, à ce stade, des chiffres consolidés sur les inscriptions de la rentrée 2020, impactées par la crise sanitaire. Sur la base de la délivrance des visas pour études, il est estimé qu'une baisse de -25 % des nouveaux flux d'étudiants sera constatée.

D'un point de vue pluriannuel, et hors impact de la crise sanitaire, nous constatons une augmentation du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans une université en France entre 2017-2018 et 2018-2019 (+5,3 %) et une stagnation entre 2018-2019 et 2019-2020 (-0,01 %). La stagnation du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans une université en France peut s'expliquer par plusieurs facteurs cumulatifs, parmi lesquels un manque de lisibilité sur les droits d'inscription pratiqués par les différentes universités, la tension existant en France sur les capacités d'accueil dans certaines formations universitaires, en licence comme en master, ainsi que l'intensification de la compétitivité mondiale.

En nombre d'étudiants étrangers, la France est désormais concurrencée et dépassée non seulement par les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Australie), mais aussi par l'Allemagne, la Russie et bientôt le Canada. On constate ainsi que, au-delà des filières universitaires, les autres formations, qui ont continué leur croissance entre 2017 et 2019, connaissent aussi un tassement en 2019 par rapport à la dynamique constatée entre 2017 et 2018. La question de l'impact durable de la crise sanitaire sur les mobilités à l'international des étudiants, au-delà de celles constatées à la rentrée 2020, reste posée, même s'il faudra sans doute différencier les analyses selon les zones géographiques de provenance et de destination. Ainsi, le nombre d'étudiants venant d'Asie a chuté en 2020 tandis que la part des étudiants provenant du continent africain a continué de croître, la crise sanitaire venant accentuer cette tendance déjà à l'œuvre.

Dans ce contexte incertain, l'objectif fixé, dans le cadre du lancement de la stratégie Bienvenue en France, d'atteindre 500 000 étudiants de nationalité étrangère en 2027, ce qui correspond environ à 350 000 étudiants étrangers en mobilité diplômante et 245 000 étudiants étrangers inscrits dans un diplôme à l'université, en gardant les proportions de 2017, paraît difficile à atteindre, et plus encore l'objectif d'un doublement de la part des étudiants venant de pays émergents sur la même période.

Sous-indicateur 2.1.3 « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Les PHC sont des programmes bilatéraux ou régionaux de soutien à la mobilité des chercheurs qui constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique française avec ses partenaires. Leur objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays concernés, en favorisant les nouvelles coopérations impliquant de jeunes chercheurs. Le fonctionnement des PHC se caractérise par des appels à propositions (annuels ou bisannuels selon le pays) lancés simultanément en France et à l'étranger ; une double évaluation des propositions co-déposées, en parallèle en France et à l'étranger ; une sélection des projets par un comité mixte qui se réunit alternativement en France et à l'étranger ou parfois par visioconférence.

Les projets sont le plus souvent le résultat d'un engagement bilatéral, et financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée d'un à deux ans, exceptionnellement trois.

La réalisation 2020 est de 1 263 projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien (PHC), soit une baisse d'environ 8 % par rapport à la prévision actualisée.

En 2020, le nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien a connu une légère baisse liée à la crise sanitaire, les projets PHC finançant des mobilités de courte durée. En effet, certains partenaires, constatant les freins qui se posaient à la mobilité internationale, ont choisi de ne pas lancer de nouveaux appels à projets en 2020, de sorte que le nombre de projets sélectionnés a baissé. De même, la consommation de l'enveloppe a baissé. En 2020, l'enveloppe PHC de 6,739 M€ sur le budget 2020 notifié à Campus France pour projets en début d'année 2020, n'a été dépensée qu'à hauteur de 20,3 %, soit 1 377 471,67 € avec des taux de consommation très variables d'un PHC sur l'autre, allant de 0 % à 80 % pour le PHC Utique pour la Tunisie ou 60 % pour le PHC Toubkal avec le Maroc.

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de touristes étrangers en France »

Au moment de la rédaction du RAP, les résultats de l'enquête EVE menée par la DGE en partenariats avec la Banque de France ne sont pas encore disponibles pour 2020, le décompte des touristes étrangers en France étant généralement publié avec deux années de décalage.

Les dernières estimations disponibles (mars 2021) de la Banque de France et d'Atout France, semblent converger vers un total de 40 millions de touristes étrangers en 2020. Ces résultats sont très en-deçà de ceux de 2018 et 2019 ainsi que des prévisions initiales du PAP pour 2020. Cette très forte diminution de la fréquentation étrangère et de ses retombées commerciales est consécutive à la crise sanitaire et aux restrictions de circulation qui ont très fortement impacté le secteur (la France ayant depuis le mois de mars 2020 fermé à plusieurs reprises ses frontières).

Toutefois, les chiffres estimés du réalisé 2020 restent en ligne, voire sont légèrement supérieurs à la prévision actualisée 2020 (Atout France prévoyait en fonction des scénarii d'impact de la crise entre 36 et 40 millions de touristes étrangers pour 2020), du fait d'un léger rebond de fréquentation touristique pendant la période estivale grâce notamment à la venue en France de touristes européens de proximité (en particulier belges, néerlandais et suisses).

Les actions de promotion de la Destination France ciblant les clientèles étrangères lointaines, notamment asiatiques et américaines, ont été suspendues et reportées au profit d'actions de communication principalement tournées vers des clientèles de proximité (campagne de communication #CetEteJeVisiteLaFrance d'Atout France qui a cumulé plus de 10 millions de vues sur les réseaux sociaux).

Il est à noter qu'Atout France travaille à la consolidation des données communiquées par les différents acteurs du tourisme au sein d'un observatoire destiné à permettre une meilleure analyse du secteur (remarque également valable concernant le sous-indicateur 2). Le développement de cette plateforme, qui permettra de remédier aux difficultés de chiffrage propres au secteur touristique, est par ailleurs inscrit dans les objectifs fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Atout France. Elle devrait être opérationnelle en 2021.

Sous-indicateur 2.2.2 « Recettes issues du tourisme »

L'année 2020 a été particulièrement mauvaise pour les professionnels du tourisme et l'économie nationale.

La crise sanitaire a très fortement impacté le secteur du tourisme, générant une baisse de près de 52 % des recettes internationales par rapport à 2019 pour un résultat estimé à 28,6 Md€ en 2020.

L'écart entre le prévisionnel révisé (24 Md€) et le réalisé 2020 (prévisions de 28,6 Md€) tient à un bilan de la saison estivale plus favorable qu'escompté au printemps 2020, là encore, du fait de la bonne tenue des marchés européens de proximité (Belgique, Pays-Bas et Suisse en particulier).

Ces résultats en berne de l'activité touristique nationale se retrouvent à l'échelle internationale. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a estimé la chute du nombre d'arrivées internationales à l'échelle mondiale à plus d'un milliard. Cette baisse brutale, qui suit des résultats en constante progression en 2018 et 2019, oblige mécaniquement à infléchir les objectifs initiaux pour envisager, en première approche, un retour à un niveau de recettes internationales équivalent à celles de 2019 seulement pour l'exercice 2023. Cette crise menace en outre selon l'OMT 100 à 130 millions d'emplois à travers le monde.

Sous-indicateur 2.3.1 « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Le réalisé 2020 est de 20,5 % soit un niveau proche de la prévision actualisée avec 0,5 point d'écart.

Les conclusions de l'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique pour l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. L'année 2020, marquée par l'arrêt des déplacements internationaux (et donc des visites d'investisseurs en France) et les incertitudes économiques liées à la crise de la Covid-19 a conduit, comme anticipé dans les prévisions actualisées, à une forte baisse de cet indicateur. Toutefois, les postes sont restés mobilisés en matière d'attractivité, comme en témoigne le nombre d'investisseurs rencontrés, dont la baisse est plus faible : les postes ont rencontré en moyenne 10 investisseurs en 2020, contre 15 en 2018 et 2019.

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	11,28	10	15	5	21,5	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	764	684	800	500	1 129	800

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Nombre de résultats obtenus / nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : ensemble des ambassades.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateurs 3.1.1 et 3.1.2 « Nombre de résultats obtenus / nombre d'entreprises reçues par les postes » et « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Pour le premier sous-indicateur montrant le taux de transformation des actions des postes, la réalisation 2020 est de 21,5 % soit en forte hausse par rapport à la prévision actualisée pour 2020.

Pour le deuxième sous-indicateur, le réalisé 2020 est de 1 129 changements favorables, soit un doublement des changements favorables par rapport à la prévision actualisée pour 2020 mais aussi par rapport au réalisé 2019 établie à 684, et le réalisé 2018 à 764.

Les conclusions de l'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique pour l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral après consolidation des réponses transmises par les postes.

La hausse de cet indicateur s'explique par deux facteurs :

- la hausse du nombre de changements favorables obtenus, liée en grande partie au contexte de crise sanitaire (nécessitant plus souvent l'intervention des postes pour débloquer certaines situations) et à l'inclusion des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent 250 changements pour l'année 2020, du fait par exemple de la levée de barrières sanitaires et phytosanitaires qui font l'objet de nombreuses interventions de l'ambassade) ;
- la baisse exceptionnelle du nombre d'entreprises rencontrées par les postes (de 9 030 en 2019 à 6 435 en 2020) directement liée à la crise de la Covid-19.

A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

Statistiquement plus pertinent, le nombre moyen d'entreprises rencontrées par une ambassade passe lui de 86 en 2019 à 54 en 2020, révélant là aussi la baisse d'activité due à la Covid-19.

Ces chiffres témoignent toutefois de la mobilisation constante des ambassades en matière de diplomatie économique, y compris en situation de crise. En particulier, leur rôle clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire et nombre de rencontres ont eu lieu à cette fin.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	63,5	65	63	58,8	59,7	64
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	75	72	66	68	69
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	175	180	175	123	83	172
Part des cofinancements d'Atout France	%	58	59	51	41	Non déterminé	55

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données: AEFE/MEAE

Mode de calcul: Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Sous indicateur 3 « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Périmètre : Ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus compté en projet en participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

Sous-indicateur 4 « Part des cofinancements d'Atout France »

Sources des données : l'indicateur vise à rapporter la part des recettes de l'opérateur qui ne sont pas issues de la subvention de l'État (recettes de partenariats) au total des financements mobilisés.

L'opérateur est incité à rechercher des partenariats et développer les recettes issues des prestations proposées par l'opérateur pour atteindre un financement paritaire au regard des subventions ministérielles.

Périmètre : les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques (hors ministérielles).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 4.1.1 « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La réalisation 2020 est de 59,7 %, soit un point d'écart avec la prévision actualisée.

Le taux de ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger en gestion directe et conventionnés avec l'AEFE a connu une baisse en raison de la crise sanitaire.

Cette baisse s'explique d'une part par un recouvrement moindre des frais de scolarité et d'autre part par les aides directes de l'État versées à titre exceptionnel dans le cadre du plan de soutien au réseau dont le détail est présenté dans la partie stratégique du RAP. La combinaison de ces deux facteurs a modifié profondément les déterminants de cet indicateur comme détaillé dans les paragraphes suivants.

Les ressources propres des établissements (numérateur dans le mode de calcul) diminuent d'environ 60 M€ (10% du montant total des ressources propres) en raison des difficultés rencontrées par les familles (taux de recouvrement des frais de scolarité en forte baisse), de la modération des droits de scolarité en réponse à la crise et de la baisse des effectifs à la rentrée 2020 d'environ 2 000 élèves.

A l'inverse les subventions (dénominateur dans le mode de calcul) augmentent du fait de l'augmentation de la part de l'aide de l'État dans les recettes des établissements au titre du plan d'urgence de 100 M€ (50 M€ au titre du P 151 pour l'aide aux familles françaises et 50 M€ sur le P 185 pour l'aide aux familles étrangères et aux établissements).

Sous-indicateur 4.1.2 « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

En 2020, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires est de 68 %, soit 2 points de plus que la prévision actualisée établie à 66 %.

Sur l'ensemble du réseau, les établissements à autonomie financière montrent une stabilité de leur activité et des ressources levées.

Le résultat triennal sur les années de 2018 à 2020 est de 73 %, soit 4 points en plus par rapport à la cible triennale de 69 %.

Les différences entre les taux selon les zones géographiques reflètent la gravité de l'épidémie en fonction des situations locales. Sur le continent américain et en Asie, par exemple, où les établissements ont dû fermer parfois assez tôt au public dès le début de l'épidémie (Asie orientale) et se redéployer sur des activités en ligne, le taux moyen est particulièrement bas (moins de 40 % en Argentine, au Chili, au Laos et à Taïwan). Nos instituts culturels en Afrique, continent relativement épargné durant la première phase de la pandémie au cours de l'année 2020, ont majoritairement conservé un taux d'autofinancement supérieur à 50 %.

Le taux d'autofinancement des EAF en 2020 se maintient à un niveau appréciable. Les ressources propres des EAF reposent sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examen, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement des partenariats publics et privés (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens).

Sous indicateur 4.1.3 « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes pour 2020 s'élève à 83 278 696 €, soit une baisse d'environ 30 % par rapport à la prévision actualisée.

Cette donnée a été établie sur la base d'une projection sur 110 fiches reçues au 29 janvier 2021. La baisse drastique des montants des partenariats est due à l'annulation ou au report de très nombreux projets programmés en 2020 par les postes du réseau en raison de la crise sanitaire.

La baisse par rapport à 2019, soit environ 54 % est plus importante puisque le montant des participations externes avait atteint son niveau record de 180 M€.

L'ensemble du réseau a été fortement impacté par la crise, avec un effet est variable selon les zones.

On peut noter la forte baisse dans la zone Amérique, avec plus de 80 % d'écart avec la partenariats externes levés en 2019. Des pays comme les Etats-Unis, le Mexique, la Colombie et l'Argentine, très impactés par la crise sanitaire ont vu le niveau de leur partenariats externes considérablement baissé.

La zone Asie a connu une baisse relativement moins importante qu'attendue. Si le Japon a subi une forte diminution des partenariats, d'autres pays ont pu maintenir le niveau des participations externes, comme la Malaisie, grâce à des programmes de bourses pérennes (9,2 M€), ou la Corée qui a bénéficié de partenariats élevés pour un projet d'artistes en résidence (1,3 M€).

La Chine, où l'épidémie a évolué en 2020, demeure l'un des pays où les partenariats sont élevés grâce, en particulier, à un projet phare : une exposition, conçue spécialement pour Shanghai en temps de Covid, pour y présenter le chef d'oeuvre de Claude Monet, « Impression soleil levant », qui a recueilli 2,6 M€ de partenariats externes. Cette initiative menée avec le Musée Monet Marmottan en pleine crise de la Covid pour répondre à une situation exceptionnelle par un projet exceptionnel a permis de réaffirmer l'ambition de la coopération culturelle franco-chinoise en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire. L'exposition contextualise la toile mythique de Monet avec d'autres toiles du maître, une installation immersive reconstituant le port du Havre et un accompagnement vidéo à vocation pédagogique afin d'expliquer l'importance de « Impression soleil levant » dans l'histoire de l'art occidentale.

Sous-indicateur 4.1.4 « Part des cofinancements d'Atout France »

La part de cofinancements d'Atout France s'élève à 41 % des produits, conformément au niveau anticipé à mi-gestion lors de l'actualisation du PAP. Au moment, de la rédaction de ce RAP, les données pour 2020 sont provisoires.

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie, Atout France n'a pas été en mesure de conduire un grand nombre d'opérations :

- report de « Rendez-vous en France », l'un des principaux salons organisés par le GIE ;
- annulation ou report de salons internationaux ;
- annulation ou report des missions internationales, accueils de professionnels et influenceurs en France ;
- report de certaines campagnes promotionnelles.

Le GIE s'est néanmoins rapidement adapté en mettant en place des *workshops* et webinaires digitaux, en proposant des activités innovantes, et en maintenant, lorsque cela était possible, des actions de communication. L'opérateur a également conduit, pour la première fois, des campagnes à destination du marché domestique. Le format digital de la plupart des opérations a toutefois permis de mobiliser un volume de partenariat plus limité.

Dans ces conditions, Atout France a géré un budget total de produits de 51,2 M€, soit 72 % de son budget initial (70,3 M€) et 66 % des produits 2019 (77,4 M€).

Pour mener ses actions, Atout France a bénéficié de 30,3 M€ de subventions publiques (dont 29 M€ de SCSP et 1,6 M€ de subventions spécifiques – environ 10 M€ de subventions spécifiques étant par ailleurs reportées en 2021 pour supporter la reprise), ce qui représente 59 % de ses produits.

Sur les autres produits représentant 41 % des produits, soit environ 20,9 M€, il convient de relever le bon niveau des cotisations, à 2,02 M€ (contre 2,05 M€ au budget), qui démontre le maintien de la confiance et de l'adhésion des membres du GIE malgré un contexte difficile. Sur les autres prestations de services, si les produits liés aux salons connaissent une baisse importante (-80 %), la baisse est moins forte pour les campagnes (-51 %), grâce notamment aux actions portées vers le public français et européen de proximité.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Appui au réseau	50 775	38 886 732 43 707 427	1 017 464	-24 500	38 886 732 44 751 166	40 886 732
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 28 320 028	34 708 647 40 856 038		63 500 608 69 176 066	63 500 608
03 – Objectifs de développement durable			3 329 901 1 540 650		3 329 901 1 540 650	3 329 901
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 318 526	84 827 810 67 815 833		93 532 161 76 134 358	93 532 161
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225			408 606 841 454 566 225	408 606 841
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678				74 926 548 69 411 678	74 926 548
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 891 020 34 710 129	3 270 000 7 192 343		34 161 020 41 902 472	34 161 020
Total des AE prévues en LFI	74 926 548	515 880 905	126 136 358	0	716 943 811	718 943 811
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 857 628 (hors titre 2)		+7 857 628	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 413 797		+44 459 254 (hors titre 2)		+40 045 457	
Total des AE ouvertes	70 512 751		694 334 145 (hors titre 2)		764 846 896	
Total des AE consommées	69 462 453	569 622 334	118 422 328	-24 500	757 482 615	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Appui au réseau	50 775	38 886 732 43 832 149	1 017 464		38 886 732 44 900 388	40 886 732
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 28 292 666	34 708 647 40 855 105		63 500 608 69 147 770	63 500 608
03 – Objectifs de développement durable			3 329 901 1 540 650		3 329 901 1 540 650	3 329 901
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 318 526	84 827 810 67 815 476		93 532 161 76 134 002	93 532 161
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225			408 606 841 454 566 225	408 606 841
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678				74 926 548 69 411 678	74 926 548
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 891 020 34 710 129	3 270 000 7 192 343		34 161 020 41 902 472	34 161 020

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP prévus en LFI	74 926 548	515 880 905	126 136 358	0	716 943 811	718 943 811
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 857 628 (hors titre 2)		+7 857 628	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 413 797	+44 514 979 (hors titre 2)			+40 101 182	
Total des CP ouverts	70 512 751	694 389 870 (hors titre 2)			764 902 621	
Total des CP consommés	69 462 453	569 719 694	118 421 038	0	757 603 185	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		41 101 383 42 177 036	152 476	41 101 383	43 101 383 42 329 512
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 791 961 30 801 873	36 223 354 40 902 428	67 015 315	67 015 315 71 704 301
03 – Objectifs de développement durable			3 372 754 2 281 439	3 372 754	3 372 754 2 281 439
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 324 947	85 874 259 73 149 548	94 578 610	94 578 610 81 474 494
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		384 006 841 380 673 464	670 031	384 006 841	384 006 841 381 343 495
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 235 198 70 830 941			74 235 198	74 235 198 70 830 941
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 32 181 804	2 570 000 7 557 678	35 261 020	35 261 020 39 739 483
Total des AE prévues en LFI	74 235 198	497 295 556	128 040 367	699 571 121	701 571 121
Total des AE consommées	70 830 941	494 159 124	124 713 599		689 703 664

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		41 101 383 42 190 507	152 477	41 101 383	43 101 383 42 342 983
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 791 961 30 801 875	36 223 354 40 931 936	67 015 315	67 015 315 71 733 811
03 – Objectifs de développement durable			3 372 754 2 281 439	3 372 754	3 372 754 2 281 439
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 324 947	85 874 259 73 148 439	94 578 610	94 578 610 81 473 385

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		384 006 841 380 673 464	670 031	384 006 841	384 006 841 381 343 495
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 235 198 70 830 941			74 235 198	74 235 198 70 830 941
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 32 181 804	2 570 000 7 557 678	35 261 020	35 261 020 39 739 482
Total des CP prévus en LFI	74 235 198	497 295 556	128 040 367	699 571 121	701 571 121
Total des CP consommés	70 830 941	494 172 597	124 741 998		689 745 536

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	70 830 941	74 926 548	69 462 453	70 830 941	74 926 548	69 462 453
Rémunérations d'activité	57 624 314	61 374 037	56 401 398	57 624 314	61 374 037	56 401 398
Cotisations et contributions sociales	12 740 654	12 803 766	12 661 639	12 740 654	12 803 766	12 661 639
Prestations sociales et allocations diverses	465 973	748 745	399 416	465 973	748 745	399 416
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	494 159 124	515 880 905	569 622 334	494 172 597	515 880 905	569 719 694
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 581 488	43 743 842	50 284 831	47 594 961	43 743 842	50 382 191
Subventions pour charges de service public	446 577 636	472 137 063	519 337 503	446 577 636	472 137 063	519 337 503
Titre 6 – Dépenses d'intervention	124 713 599	126 136 358	118 422 328	124 741 998	126 136 358	118 421 038
Transferts aux ménages	63 563 640	77 777 472	58 291 515	63 564 340	77 777 472	58 291 514
Transferts aux entreprises	9 077 336	0	8 067 049	9 077 336	0	8 067 049
Transferts aux collectivités territoriales	8 196	0	8 987	8 196	0	8 987
Transferts aux autres collectivités	52 064 427	48 358 886	52 054 777	52 092 127	48 358 886	52 053 488
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	-24 500	0	0	0
Dépenses de participations financières	0	0	-24 500	0	0	0
Total hors FdC et AdP		716 943 811			716 943 811	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 413 797			-4 413 797	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+52 316 882			+52 372 607	
Total*	689 703 664	764 846 896	757 482 615	689 745 536	764 902 621	757 603 185

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	7 348 824	2 000 000	7 857 628	7 348 824	2 000 000	7 857 628
Total	7 348 824	2 000 000	7 857 628	7 348 824	2 000 000	7 857 628

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		250 826		250 826				
03/2020		108 417		108 417				
04/2020		4 939 526		4 939 526				
05/2020		3 700		3 700				
06/2020		259 842		259 842				
07/2020		297 984		297 984				
08/2020		75 462		75 462				
09/2020		109 570		109 570				
10/2020		246 380		246 380				
11/2020		350 625		350 625				
12/2020		437 614		437 614				
01/2021		55 761		55 761				
Total		7 135 706		7 135 706				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		7 000		7 000				
03/2020		88 880		88 880				
04/2020		203 760		203 760				
05/2020		7 000		7 000				
07/2020		241 018		241 018				
08/2020		15 000		15 000				

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2020		28 309		28 309				
11/2020		21 555		21 555				
12/2020		109 400		109 400				
Total		721 921		721 921				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		200 205		200 205				
Total		200 205		200 205				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		1 313 883		1 369 608				
Total		1 313 883		1 369 608				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						12 054 834		12 054 834
08/12/2020					1 498 531		1 498 531	
Total					1 498 531	12 054 834	1 498 531	12 054 834

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		55 000 000		55 000 000				
30/11/2020					2 915 266		2 915 266	
Total		55 000 000		55 000 000	2 915 266		2 915 266	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		64 371 716		64 427 441	4 413 797	12 054 834	4 413 797	12 054 834

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	50 775	38 886 732 44 700 391	40 886 732 44 751 166	50 775	38 886 732 44 849 613	40 886 732 44 900 388
02 – Coopération culturelle et promotion du français		63 500 608 69 176 066	63 500 608 69 176 066		63 500 608 69 147 770	63 500 608 69 147 770
03 – Objectifs de développement durable		3 329 901 1 540 650	3 329 901 1 540 650		3 329 901 1 540 650	3 329 901 1 540 650
04 – Enseignement supérieur et recherche		93 532 161 76 134 358	93 532 161 76 134 358		93 532 161 76 134 002	93 532 161 76 134 002
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225	408 606 841 454 566 225		408 606 841 454 566 225	408 606 841 454 566 225
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678		74 926 548 69 411 678	74 926 548 69 411 678		74 926 548 69 411 678
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		34 161 020 41 902 472	34 161 020 41 902 472		34 161 020 41 902 472	34 161 020 41 902 472
Total des crédits prévus en LFI *	74 926 548	642 017 263	716 943 811	74 926 548	642 017 263	716 943 811
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 413 797	+52 316 882	+47 903 085	-4 413 797	+52 372 607	+47 958 810
Total des crédits ouverts	70 512 751	694 334 145	764 846 896	70 512 751	694 389 870	764 902 621
Total des crédits consommés	69 462 453	688 020 162	757 482 615	69 462 453	688 140 732	757 603 185
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 050 298	+6 313 982	+7 364 280	+1 050 298	+6 249 138	+7 299 435

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

BOURSES

Les bourses du gouvernement français structurées par le réseau de coopération et d'action culturelle sont programmées et consommées sur les actions 02, 03 et 04 du programme 185.

Elles permettent à la France de s'attacher les futures élites mondiales et d'attirer des ressources humaines pour ses laboratoires de recherche. Elles visent à attirer et à accompagner en France les meilleurs étudiants internationaux (qui n'auraient soit pas choisi notre pays, soit pas eu les moyens d'y suivre des études). Ainsi, les *alumni* boursiers deviennent des relais d'influence sur lesquels nos postes diplomatiques s'appuient et capitalisent. Les chercheurs étrangers constituent 20 % des ressources humaines de nos laboratoires de recherche en France et les doctorants étrangers 40 % du total des futurs docteurs (ce dernier chiffre étant comparable aux pays les plus attractifs comme les États-Unis et le Royaume-Uni). Au-delà de la diplomatie d'influence, cette politique relève aussi à certains égards de l'aide au développement dans la mesure où certaines des enveloppes les plus importantes sont dans les pays les moins avancés (PMA).

Avec la crise des mobilités internationales liée aux effets de la pandémie, le nombre de boursiers en gestion en 2020 (10 245) est en léger recul par rapport à 2019 (10 854), restant un peu au-dessus du niveau de 2018 (10 197). La baisse de cette mobilité a surtout concerné celle venant d'Asie et d'Amérique (-50 %), pays prioritaires de la stratégie gouvernementale, qui visait un doublement de la mobilité à partir des pays émergents de 2017 à 2027. En revanche, la mobilité en provenance d'Afrique a moins baissé qu'ailleurs et celle en provenance du Maghreb et du Liban a même augmenté.

La crise a également impacté les mobilités internationales et la volonté des chercheurs et enseignants étrangers (notamment les stages de FLE), dans une moindre mesure des étudiants, de maintenir leurs projets de mobilité en France. 60 % des annulations constatées par l'opérateur Campus France sur la période mars-décembre 2020 sont principalement liées à la crise sanitaire, mais également dans une bien moindre mesure liées à des aléas externes (abandon d'études, etc.).

La majorité des bourses annulées sont des bourses de stage (67 %) à visées certifiantes, pour des formations en Français langue étrangère notamment (23 %). Les bourses d'études, à visées diplômantes, ne représentent qu'un tiers des bourses annulées, principalement en Asie (où 8 bourses sur 10 annulées sont des bourses d'études). A titre d'illustration, notre ambassade en Chine a ainsi atteint moins de 10 % du volume de bourse prévu à son budget pour 2020.

Dans le contexte particulier du prolongement de la crise sanitaire, le ministère s'est efforcé de maintenir son soutien financier dans une optique de rebond à moyen terme des mobilités étudiantes : ce sont ainsi près de 4,25 M€ de crédits redéployés sur trois programmes de mobilité pluriannuels voulus par le Président de la République (MOPGA ; programme Maa'kum annoncé par le Président lors de son déplacement à Beyrouth le 1^{er} septembre 2020 ; programme Elysée),

Ainsi, le montant total des moyens consacrés aux bourses par le MEAE s'élève à **54,9 M€**, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2019. Au sein de ce volume, les bourses du gouvernement français (BGF) attribuées par le réseau de coopération et d'action culturelle de nos ambassades dans le monde et par les services centraux, mises en œuvre ensuite par l'opérateur Campus France, ont été consommées sur les actions 2, 3 et 4 du programme, pour un montant total de **37,1 M€**.

A ces crédits s'ajoutent :

- 3 407 000 € au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA), permettant pour l'essentiel de financer son programme d'aides à la mobilité d'étudiants ainsi que d'échanges de chercheurs ;
- 3 700 000 € au titre de la subvention à l'AEFE dans le cadre du programme Excellence Major, destiné aux meilleurs élèves étrangers diplômés du bac français dans les établissements français à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures en France ;
- 2 000 000 € de bourses dans le cadre du programme « Make our planet great again » (MOPGA) ;
- 1 350 000 € de bourses dans le cadre du nouveau programme « Make our planet great again - One Health » (MOPGA – One Health) appliqué à la santé ;
- 1 979 020 € dans le cadre du programme de bourses Maa'kum (Liban) ;
- 1 300 000 € dans le cadre du programme de bourses Élysée à destination des réfugiés syriens.
- 3,5 M€ de cofinancements de bourses mises en œuvre directement par nos ambassades à l'étranger, parmi lesquels peuvent être cités :
 - le programme Chateaubriand aux États-Unis (372 K€) ;
 - le programme de bourses Raman-Charpak en Inde (140 K€) : cofinancé avec le *Department of Science and Technology* du gouvernement Indien, ce programme permet aux doctorants indiens d'exercer leurs travaux de recherche en France, et réciproquement ;
 - les programmes FITEC mis en œuvre avec le Brésil, le Mexique et l'Argentine (287 K€) qui soutiennent les projets de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur français et brésilien, argentin ou mexicain, dans le domaine de la formation des ingénieurs, à travers notamment des programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants.
 - le programme de bourses franco-algérien PROFAS B+ (641 K€, dont 300 doctorants soutenus depuis 2014) ;
- 420 000 € de bourses attribuées par la commission franco-américaine « Fulbright » (22 000 lauréats financés depuis 1948) ;

- 20 K€ en subvention à des bourses au Collège d'Europe ;
- 15 K€ sur le programme « formation patrimoine ».

En 2020, les 10 245 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- 9 297 bourses d'études (dont Eiffel, MOPGA et Excellence Major AEFÉ) à visées diplômantes ;
- 948 bourses de stage à visées certifiantes.

Le coût moyen (hors AEFÉ) des bourses gérées par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 683 € par mois, y compris les bourses de couverture sociale et bourses faisant l'objet d'un cofinancement, et à 2 345 € par mois pour les bourses de stage. Ces données transmises par l'opérateur Campus France incluent 2 851 bourses dites de couverture sociale.

Attractivité de l'excellence internationale vers notre pays

Programme EIFFEL :

S'agissant du principal programme de bourses géré par l'administration centrale, le programme Eiffel permet aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants internationaux (ce sont ces mêmes établissements qui présentent les candidats). Il a bénéficié à 997 étudiants internationaux en master et en doctorat. Aux premiers rangs des zones géographiques bénéficiaires, figurent les Amériques (35 %), suivie de l'Asie (32 %), de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient (15 %), de l'Europe (11 %) et de l'Afrique subsaharienne et l'Océanie (7 %). Cette répartition géographique des boursiers « Eiffel » fait valoir une très forte sur-représentation des étudiants venant des Amériques (plus du triple) et d'Asie (plus du double) par rapport à la part globale des étudiants internationaux effectuant leurs études supérieures en France.

MOPGA, un programme stratégique et thématique de soutien à la recherche scientifique :

Le MEAE, en lien avec le MESRI, a créé ce programme de bourses conformément à l'engagement du Président de la République de soutenir la recherche et les échanges scientifiques sur le changement climatique, dans le prolongement de la COP 21.

Ainsi, 3,35 M€ ont été consacrés à ce programme en 2020 par le ministère. Outre les 91 bénéficiaires présents en France en 2020 sélectionnés dans les précédents appels à candidature, le ministère et Campus France lanceront en 2021 un appel à candidature pour des mobilités au niveau post-doctorat sur une thématique « One Health » (santé). Fondé sur une sélection par comité d'experts et une forte sélectivité, ce programme entre aussi dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques sanitaires mondiales.

Le programme « Excellence Major », géré par l'AEFE :

En 2020, 187 nouveaux lauréats ont été sélectionnés parmi 573 candidats originaires de 74 pays. En 2020, le programme a ainsi porté au total sur 1 032 boursiers, nombre stable par rapport aux dernières années, pour un montant global de 7,2 M€, dont 3,7 M€ versés à l'AEFE sous forme de subvention. Ces bourses permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France, jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master, avec un très fort taux de sélectivité (ils sont nombreux à présenter une moyenne supérieure à 20 au baccalauréat français).

Effet de levier et logique de coopération :

La politique de bourse du MEAE s'inscrit dans une logique de partenariat : nos ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux, et intègrent leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants. Sur le volet budgétaire, elles cherchent à monter des programmes à coûts partagés ou cofinancés par des partenaires locaux étrangers.

Les bourses cofinancées avec les institutions locales :

Nos postes diplomatiques développent de nombreux programmes de bourses cofinancées, soit sous forme de subventions versées à des institutions locales partenaires finançant des mobilités vers la France, soit à travers l'attribution d'une bourse dite de couverture sociale (BCS) avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.), qui peut être un gouvernement, une entreprise, ou tout type d'institution. 28 % des bourses attribuées en 2020 étaient des BCS, dont une partie cofinancées, les postes privilégiant dans certains cas cette formule, moins coûteuse qu'une bourse de vie complète, mais beaucoup moins attractive pour l'étudiant (et dans la plupart de cas, il n'accède pas au logement CROUS).

Le programme « Quai d'Orsay-Entreprises » :

Ce programme se fonde sur le concours du secteur privé. Depuis plusieurs années, il est essentiellement le fruit d'une coopération avec le groupe TOTAL, qui a cofinancé 136 mobilités vers la France (contre 97 en 2019 et 61 en 2018).

Partenariat avec l'Université franco-allemande (UFA) :

L'Université franco-allemande (UFA) compte 6 400 étudiants et 350 doctorants répartis au sein d'un vaste réseau d'établissements dans les deux pays (194 établissements). Elle propose des cursus binationaux, parfois tri-nationaux, aux niveaux licence et master, dans des disciplines variées (186 **formations conjointes d'excellence à ce jour**). En 2020, 7,7 M€ ont servi au financement de bourses de mobilité de ses étudiants. L'UFA accompagne également la coopération de recherche et la structuration de cursus d'études intégrés.

Priorités géographiques

La politique d'influence de la France à l'étranger est en concordance avec les priorités de l'action extérieure et les crédits sont concentrés auprès de nos grands partenaires comme sur les pays les plus pauvres.

En 2020, les boursiers originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO) représentaient 26 % du total des boursiers en gestion sur l'année, suivi de ceux d'Afrique subsaharienne (25 %), d'Asie hors Moyen-Orient (20 %), d'Europe (19 %) et des Amériques (10 %). Seule l'Europe compte moins de boursiers, en proportion du nombre d'étudiants venant en France pour effectuer leurs études, du fait du financement des mobilités étudiantes par le programme Erasmus + dans cette zone.

Parmi les premiers pays bénéficiaires de nos bourses, figurent les trois pays du Maghreb, et pour des raisons stratégiques, l'Inde, le Vietnam, la Russie, le Brésil, la Chine et la Turquie. Les pays émergents (BRICS) ne bénéficient, en 2020, encore que de 13,3 % de nos bourses, dont la majorité au profit de bénéficiaires originaires d'Inde, le MEAE souhaitant renforcer sa politique d'influence auprès des grands émergents.

Priorités selon les disciplines étudiées et niveau d'études des boursiers

Notre politique de bourses se concentre sur des disciplines clés que sont les filières scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques, en donnant la priorité aux niveaux master et doctorat.

En 2020, la répartition des boursiers du gouvernement français par domaines disciplinaires (au sens de l'OCDE) est la suivante* :

- Ingénierie et technologie : 32 % ;
- Sciences naturelles : 21 % (dont mathématiques et informatique : 8 %) ;
- Sciences humaines et arts : 14 % (dont langues et lettres : 5 % ; éducation : 1 % ; architecture : 2 %) ;
- Gestion d'entreprise : 13 % ;
- Sciences sociales : 8 % ;
- Droit : 5 % ;
- Sciences médicales et de la santé : 4 % ;
- Sciences agricoles et vétérinaires : 2 %.

* en 2020 le domaine d'études n'est pas communiqué pour 1 % des boursiers

Alors que les étudiants étrangers en France en 2018-2019 étudiaient à 49 % en licence, 41 % en master et 10 % en doctorat, la répartition de nos boursiers montre la priorité donnée aux niveaux master et doctorat. En 2020, les bourses attribuées pour études étaient à 69 % pour des niveaux master, à 20 % pour des niveaux doctorat et post-doctorat, et à 11 % pour des niveaux licence.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	74 926 548	643 198 124	718 124 672	74 926 548	643 198 124	718 124 672
Amendements	0	-1 180 861	-1 180 861	0	-1 180 861	-1 180 861
LFI	74 926 548	642 017 263	716 943 811	74 926 548	642 017 263	716 943 811

Crédits de titre 2 : aucun amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2020 n'est venu modifier les crédits du programme 185.

Crédits hors titre 2 : le passage du PLF à la LFI 2020 tient compte d'un amendement gouvernemental entraînant une diminution de crédits à hauteur de 1,1 M€ pour le financement du plan de soutien en faveur de l'hôpital public.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 : aucune modification de maquette n'est intervenue en 2020 sur le programme 185.

Crédits hors titre 2 : La ligne d'activité « Autres crédits d'intervention » de l'action 3 a été réouverte pour inscrire certains projets servant des objectifs de développement durable portés directement par les SCAC. Par ailleurs, l'activité « Dotation pour opérations aux EAF » de l'action 4 de la nomenclature précédente est scindée en deux activités, la première reprenant le nom de « Dotation pour opérations aux EAF », la nouvelle étant intitulée « Dotations pour opération aux instituts français de recherche à l'étranger ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2020 étaient de 74,9 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dont 8,7 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Après application du taux de réserve de précaution de 0,5%, la dotation de crédits de titre 2 était de 74,5 M€ (dont 8,6 M€ de crédits CAS « Pensions »).

Les principaux mouvements qui ont modifié les crédits ouverts en cours d'exercice 2020 sont les suivants :

- un décret de virement n° **2020-1538 du 8 décembre 2020** à destination du programme 105, pour 1,5 M€ dont 0,07 M€ de crédits CAS « Pensions » ;
- une annulation de 2,9 M€ de crédits de titre 2 dans le cadre de la LFR4 (dont 0,07 M€ de crédits CAS "Pensions") ;

- le dégel technique puis l'annulation de la réserve de précaution de 0,37 M€ (dont 0,04 M€ de crédits CAS "Pensions").

Après réalisation de ces mouvements, les crédits de titre 2 ouverts en 2020 se sont élevés à 70,5 M€ dont 8,5 M€ de crédits CAS « Pensions » sur le programme 185.

Au 31 décembre 2020, le programme 185 a consommé 98,5% des crédits disponibles. Ainsi, l'exécution 2020 est de 69,46 M€ de crédits de titre 2 dont 8,4 M€ de crédits CAS « Pensions ». Le programme 185 "Diplomatie culturelle et d'influence" laisse un solde de fin de gestion de l'ordre de 1,05 M€ de crédits de titre 2 dont 0,12 M€ de crédits CAS «Pensions». Ce reliquat résulte notamment de la prolongation jusqu'en fin de gestion des facteurs de sous-consommation liés à la crise sanitaire, notamment des aléas de gestion qu'il n'a pu être possible d'anticiper, en particulier des prises de fonction retardées dans les postes à l'étranger à l'occasion des mouvements de personnels centrale-postes, dans le contexte de la pandémie mondiale. Ces départs anticipés des postes ou les prises de fonction retardées à l'étranger ont entraîné une sous-consommation des IRE.

Crédits hors titre 2 :

Les mouvements réglementaires suivants sont intervenus en cours de gestion :

- Des reports de crédits de la gestion 2019 ont été obtenus à hauteur de 1 514 088 € en AE et 1 569 813 € en CP par arrêtés du 29 janvier et 13 février 2020 ;
- La loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020 a eu pour conséquence l'attribution de 55 M€ de crédits additionnels, dont 50 M€ au profit de l'AEFE et 5 M€ au profit d'Atout France ;
- Un virement de 12 054 834 € en AE/CP du programme 185 vers le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » a été formalisé par décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

En 2020, le programme 185 n'a bénéficié d'aucun rattachement de crédits par voie de fonds de concours ou attribution de produits.

Crédits hors titre 2 :

Le programme 185 a reçu 7 857 628 € de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 721 921 € sur le fonds de concours 1-3-00559 "Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence ;
- 4 936 643 € issus d'une partie de l'attribution de produits 2-2-00475 "Recettes des droits de visas" ;
- 1 899 195 € issus de l'attribution de produits 2-3-00002 "Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger ;
- 299 869 € issus de l'attribution de produits 2-3-00585 "Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger".

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	374 633	13 354 834	13 729 467	374 633	13 354 834	13 729 467

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	374 633	13 354 834	13 729 467	374 633	13 354 834	13 729 467

Crédits de titre 2 :

En fin de gestion 2020, Il a été procédé à un dégel technique de la réserve de précaution du programme 185 à hauteur de 0,37 M€ en vue de son annulation en loi de finances rectificative.

Crédits hors titre 2 :

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, 10,25 M€ de mise en réserve initiale ont été dégelés et 3,1 M€ ont été réservés au report pour 2021 (2,2 M€ afin de compenser les recettes de visas pour Atout France et 0,9 M€ dans le cadre du report du Paris Food Forum).

Le dégel de la mise en réserve initiale a permis de contribuer à un virement de 12 M€ vers le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » (décret n° 2020-1449 du 24 novembre 2020) et au versement d'une dotation exceptionnelle complémentaire de 1,3 M€ pour Atout France.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	53,98	78,00	0,00	53,01	-24,99
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	75,84	69,00	0,00	75,11	+6,11
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	543,29	543,00	0,00	526,06	-16,94
1105 – Agents de droit local	0,00	86,12	99,00	0,00	90,87	-8,13
Total	0,00	759,23	789,00	0,00	745,05	-43,95

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-0,97	-0,98	+0,01
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	+5,00	-9,00	+3,27	+5,16	-1,89

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-17,23	-0,34	-16,89
1105 – Agents de droit local	0,00	+32,00	-33,00	+5,75	+3,88	+1,87
Total	0,00	+37,00	-42,00	-9,18	+7,72	-16,90

La consommation du programme 185 s'établit au total à 745 ETPT pour une dotation de 789 ETPT (soit 94,4% de la dotation). L'approche par catégorie LOLF est présentée dans la partie relative au programme 105 (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

Les corrections techniques correspondent au rétablissement nécessaire d'écartés liés à des arrondis sur les dates moyennes d'entrée et/ou sortie, ou de distorsions liées à l'existence des flux entre programmes en cours d'année (les corrections techniques en catégorie G2 étant neutres sur l'ensemble du périmètre ministériel), ou encore l'effet report, pris en compte pour les transferts, alors que ceux-ci n'apparaissent plus dans les flux en 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	16,00	4,00	8,64	13,01	0,00	7,63	-2,99	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	10,00	0,00	8,20	6,00	0,00	8,78	-4,00	-1,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	178,04	0,00	7,63	168,16	0,00	8,52	-9,88	-4,00
1105 – Agents de droit local	19,00	0,00	7,18	20,00	0,00	6,35	+1,00	-1,00
Total	223,04	4,00		207,17	0,00		-15,87	-6,00

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	78,00	101,05	0,00	0,00	0,00	50,00
Services à l'étranger	168,00	644,00	37,00	0,00	-42,00	164,00
Autres	543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526,00
Total	789,00	745,05	37,00	0,00	-42,00	740,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle dans le PAP les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux ». Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 777,4 ETPT (73%) à l'étranger et à 671,5 ETPT (27%) en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	789,00	745,05
Total	789,00	745,05
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 0

Les informations relatives à l'emploi d'apprentis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont inscrites au programme n°105.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines pour le périmètre ministériel est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	57 624 314	61 374 037	56 401 398
Cotisations et contributions sociales	12 740 654	12 803 766	12 661 639
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 546 494	8 671 603	8 401 089
– Civils (y.c. ATI)	8 528 417	8 671 603	8 346 857
– Militaires	18 077		54 232
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 194 159	4 132 163	4 260 550
Prestations sociales et allocations diverses	465 973	748 745	399 416
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	70 830 941	74 926 548	69 462 453

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	62 284 446	66 254 945	61 061 364
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La catégorie 23 "Prestations sociales et allocations diverses" intègre notamment le versement de l'allocation de retour à l'emploi à 28 contractuels pour un montant de 0,34 M€ sur le programme 185.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	63,78
Exécution 2019 hors CAS Pensions	62,28
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	1,55
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,06
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,06
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,78
EAP schéma d'emplois 2019	0,77
Schéma d'emplois 2020	-1,55
Mesures catégorielles	0,16
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,35
GVT positif	1,07
GVT négatif	-0,72
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,25
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,32
Autres variations des dépenses de personnel	-2,21
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,07
Autres variations	-2,14
Total	61,06

Le socle d'exécution 2019 hors CAS Pensions du programme 185 à hauteur de 63,78 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses non reconductibles au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET), pour un total de -0,06 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,08 M€ au titre du compte épargne-temps et 0,04 M€ au titre de la prime COVID versée aux agents et -0,37 M€ au titre des effets baissiers de la crise sanitaire ayant entraîné une sous-consommation de l'enveloppe des vacances à l'étranger sur le programme 151, liée à la baisse de l'activité visas.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 185 est évalué à 1,07 M€ (soit 1,75% de la masse salariale hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,72 M€ (1,17 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,35 M€ (0,58 %).

Enfin, la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » intègre principalement les autres composantes sociées de la dépense, notamment, pour un montant de 0,21 M€ pour le programme 185, la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2020 en 2019 et la fin de gestion 2020, ainsi que la perte au change des rémunération des agents de droit local.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	47 759	54 370	48 854	42 176	48 803	43 139
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 205	140 883	140 759	134 932	137 580	137 326
1103 – CDD et volontaires internationaux	66 868	76 330	75 941	61 699	69 832	70 805
1105 – Agents de droit local	26 348	24 559	23 936	22 179	20 673	20 147

Un commentaire d'explication des coûts se trouve dans la partie relative au programme n°105.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						9 961	14 942
Extension en année pleine		G1/G3	Tous	09-2019	8	9 961	14 942
Mesures statutaires						10 564	10 564
Protocole PPCR	51	G1/G2	Tous corps	01-2020	12	10 564	10 564
Mesures indemnitaires						139 896	155 090
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	3	G1/G3	CDI et CDD	06-2020	7	6 062	10 392
Revalorisation CDD/CDI AC	13	G1/G3	CDI et CDD	07-2020	6	8 357	16 714
Mesures en faveur des agents de droit local	22	G5	Agents de droit local	02-2020	11	27 576	30 083
Création d'un CIA pour les CDI et CDD	42	G1/G3	CDI et CDD	01-2020	12	88 172	88 172
Révision du CIA titulaires	48	G1	Tous corps	01-2020	12	9 729	9 729
Total						160 421	180 595

L'enveloppe consacrée au retour catégoriel a été consommée à hauteur de 0,16 M€ sur le programme 185. Sa répartition est restée conforme aux prévisions, avec de légers ajustements, notamment pour abonder l'enveloppe dédiée à la création d'un bonus annuel pour les agents contractuels.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 694 334 145	CP ouverts en 2020 * (P1) 694 389 870
AE engagées en 2020 (E2) 688 020 162	CP consommés en 2020 (P2) 688 140 732
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 314 519
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 313 982	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 687 826 213

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 314 519				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 314 519	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 314 519	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 688 020 162	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 687 826 213	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 193 949
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 193 949
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 193 949
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'établissent à 193 949 €, dont 179 925, 34 € de restes et charges à payer.

Le montant total des charges à payer est de 162 005,34 €. Il correspond principalement :

1. à des factures liées à des travaux d'évaluation pour lesquels les rapports n'ont pu être délivrés avant la fin d'exercice, ou encore à des études sur l'architecture française à l'export, et à des frais de représentation pour un montant de 86 837,66 € ;

2. à des régularisation en CP de rejet comptable à Caracas (10 000€) ;
3. à une régularisation de deux EJ à Abou Dabi (problème d'envoi en fin de gestion sur Chorus) à hauteur de 35 425 € ;
4. à une régularisation d'engagements autorisés de fin de gestion au Brésil (« autres dépenses justifiées ») pour 1 302,44€ ;
5. à une charge payer de la Direction du Numérique à hauteur de 28 440,24 € ;

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 17 920 € (CP uniquement), et correspond à la dernière tranche de l'étude sur l'architecture française à l'export, et aux prestations ADMILIA et CUF).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Appui au réseau

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Appui au réseau	50 775	40 886 732 44 700 391	40 886 732 44 751 166	50 775	40 886 732 44 849 613	40 886 732 44 900 388

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		50 775		50 775
Rémunérations d'activité		43 525		43 525
Cotisations et contributions sociales		7 250		7 250
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 886 732	43 707 427	40 886 732	43 832 149
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 886 732	44 643 673	40 886 732	44 768 395
Subventions pour charges de service public		-936 246		-936 246
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 017 464		1 017 464
Transferts aux entreprises		3 000		3 000
Transferts aux autres collectivités		1 014 464		1 014 464
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-24 500		
Dépenses de participations financières		-24 500		
Total	40 886 732	44 751 166	40 886 732	44 900 388

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 260 247	2 120 603	2 079 758
CP	3 260 247	2 242 458	2 201 590

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale (communication, évaluation, information – par exemple la dématérialisation de la gestion comptable des EAF, frais de justice, frais de missions et

représentations) – les frais de tournée des services de coopération et d'action culturelle étant pris en charge sur le programme 105 depuis le transfert en base inscrit en loi de finance initiale pour 2019.

La consommation, inférieure à la cible, est la conséquence de effets de la crise sanitaire principalement sur les frais de missions et de représentation.

Autres dépenses de fonctionnement

-936 246 en AE=CP correspondent aux rétablissements de crédits liés au report en juin 2021 du Paris Food Forum, un forum international dédié à l'avenir de l'alimentation et de la gastronomie, imputés par erreur en autres dépenses de fonctionnement de l'action 1. Ce rétablissement de crédit a été réimputée en compte 64, autres crédits d'intervention de l'action 7.

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	33 337 021	41 782 583	42 663 864
CP	33 337 021	41 786 716	42 667 997

Les dotations de fonctionnement ont été versées à 92 établissements à autonomie financière (EAF). Elles recouvrent une grande diversité de situations (de 38 K€ à l'institut français du Nigéria à près de 2 M€ à l'IF du Maroc), qui reflète la large palette des formats, des ressources propres et de la capacité à mobiliser des financements externes, compte tenu des contextes économiques et politiques locaux. Le fonctionnement des EAF est assuré pour 68 % par des ressources propres, hors personnel pris en charge par le ministère.

La sur-exécution constatée sur les dotations de fonctionnements aux EAF s'explique par l'appui exceptionnel aux EAF les plus en difficulté qui ont été affectés par la crise sanitaire. Elle a conduit de nombreux instituts français locaux (90 % en avril 2020) à fermer et / ou cesser de recevoir le public en présentiel entraînant de fait la chute de leur activité liée aux cours de langues et activités culturelles, et par conséquent la baisse des recettes afférentes. Malgré ces difficultés bon nombre d'EAF ont réorganisé leurs activités, signalant à cette occasion leur capacité à réagir rapidement. Cette réactivité s'est traduite par une adaptation des dépenses et la mise en place de nouvelles sources de recettes à travers notamment la généralisation de nouveaux supports de cours de langues en ligne.

Le ministère a réagi très rapidement en apportant un soutien significatif et ciblé en priorité les postes dont le niveau fonds de roulement était anormalement bas, notamment dans les zones Asie et Amérique, ainsi que certains pays européens : à titre d'exemple, l'IF du Royaume-Uni a bénéficié d'un soutien supplémentaire de 300 000 €, alors que son fonds de roulement était descendu bien au-dessous du seuil prudentiel.

Appui logistique

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	2 289 464	740 239	871 640
CP	2 289 464	738 974	870 375

Les crédits relatifs à l'appui logistique concernent les dépenses liées à la logistique nécessaire à l'organisation de projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes.

Ces crédits sont davantage inférieurs aux niveaux constatés ces dernières années du fait de l'impact de la crise et de l'impossibilité pour les SCAC de mettre en place des projets et les dépenses logistiques afférentes.

Autres crédits d'intervention :

247,28 € en AE=CP ont été imputés par erreur en dépenses de fonctionnement. Cette dépense a été réimputée en compte 64, en autres crédits d'intervention des directions et des postes.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

Transferts aux entreprises

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne une dépense d'appui logistique aux projets de coopération du SCAC de Pékin (3 K€).

Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie concernent principalement des dotations de fonctionnement aux EAF (731 K€) ou d'appui logistique (283 K€) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1 (727 K€), et des dépenses d'intervention relevant d'autres actions (subventions à des alliances françaises pour 50 K€, autres crédits d'intervention des postes pour 202 K€, et des participations à des bourses pour 35 K€).

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

La ligne de dépense négative de - 24 500 € imputée sur cette action correspond au soutien à la recapitalisation de la société INSTEX imputée par erreur sur le titre 7, qui a fait l'objet d'une refacturation interne avec le programme 105. Ce montant a été réimputé sur l'activité « autres crédits d'intervention » de l'action 7.

ACTION**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 791 961	28 320 028	28 791 961	28 292 666
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		354 419		327 057
Subventions pour charges de service public	28 791 961	27 965 609	28 791 961	27 965 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention	34 708 647	40 856 038	34 708 647	40 855 105
Transferts aux ménages	6 687 721	5 441 127	6 687 721	5 441 126
Transferts aux entreprises		901 050		901 050
Transferts aux collectivités territoriales		5 987		5 987
Transferts aux autres collectivités	28 020 926	34 507 874	28 020 926	34 506 942
Total	63 500 608	69 176 066	63 500 608	69 147 770

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie, la mobilisation du réseau de coopération et d'action culturelle et du réseau d'enseignement français à l'étranger est restée forte. Les postes ont su adapter ou réorienter leurs actions afin de répondre aux priorités définies par le plan langue française et plurilinguisme au service de la diffusion, de la promotion et de l'enseignement du français et en français dans le monde. A ce titre, ils ont été appelés à élaborer un plan stratégique éducation pluriannuel 2020-2024 qui précise le contexte dans lequel se déploie leur action, les stratégies adoptées pour la mettre en place ainsi que les moyens et les partenariats qu'ils mobilisent pour ce faire. Le contexte sanitaire mondial a fait émerger de nouveaux besoins et a imposé, parfois dans l'urgence, de trouver des solutions permettant d'y répondre. Le recours aux technologies numériques a en partie permis de proposer des réponses adaptées. A titre d'exemple :

- dans le cadre de la *Deuxième édition de la Journée internationale des professeurs de français*, l'IF de Djibouti a organisé un atelier de création de BD numérique « du prof sur la planche ». Cet atelier a permis aux enseignants de français d'échanger sur leurs pratiques et leur expérience de l'enseignement à distance, des outils et méthodes utilisés pour créer de nouveaux liens avec les élèves. Les productions de cet atelier ont été diffusées sur plusieurs canaux grâce à la participation des partenaires de l'éducation : les établissements homologués, les établissements du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle djiboutien et sur les réseaux de l'IF de Djibouti.
- l'IF d'Afrique du Sud a réorganisé la Journée Internationale du Professeur de français : diffusion en ligne, en direct, d'un spectacle vivant belge « La convivialité » (<https://www.laconvivialite.com/>) . Les professeurs de français de toute la zone Afrique Australe ont été invités.

Les échanges d'expertise comme les missions de professionnels dans les pays partenaires ou les voyages d'études en France ont été remplacés, quand la situation sanitaire l'imposait, par des formats virtuels et à distance permettant de poursuivre la coopération éducative et réaffirmant ainsi aux autorités locales le soutien de la France.

La fermeture des établissements scolaires n'a pas remis en cause la continuité pédagogique, assurée à distance. Les effectifs d'élèves sont stables, l'entrée de 9 000 nouveaux élèves ayant compensé la perte d'un nombre d'élèves équivalents.

«Jusqu'où irez-vous avec la langue française?», la campagne de communication numérique pour l'apprentissage de la langue française développée par l'Institut français Paris, s'est déployée dans le réseau de coopération et d'action culturelle qui se l'est appropriée et l'a déclinée et adaptée aux différents contextes. La campagne cible les 18-25 ans et vise à accompagner la réouverture des Instituts français et des alliances françaises et le développement de cours de langue dans les contextes de crise et post-crise sanitaire. La campagne #plusloin est pensée pour un déploiement continu jusqu'au mois d'août 2021, rythmé par la diffusion régulière de vidéos de talents et d'influenceurs produits par l'Institut français ou par les postes diplomatiques.

Enfin, objectif transversal de l'ensemble de notre stratégie en faveur du français, le renforcement des usages du numérique au service du rayonnement de la langue, et plus globalement de l'influence française dans le domaine des Edtechs, constitue une priorité et les actions dans ce sens ont été amplifiées dans le contexte de la pandémie. À ce titre, la plateforme France Éducation développée par le MEAE et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJS) sera traduite en mandarin en 2021 afin d'accroître son rayonnement.

Dans le domaine de l'action culturelle et des activités culturelles internationales, la crise sanitaire a fortement touché le secteur. La fermeture des frontières et des lieux culturels ont contraint le réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger à évoluer dans l'urgence vers des modes d'action numérique et/ou hybride. Les annulations de grands événements culturels prescripteurs (à l'instar de la Foire du Livre de Francfort) ou les reports successifs ont rendu particulièrement complexe la mise en œuvre de programmations culturelles en 2020. Le calendrier des saisons culturelles dont l'Institut Français Paris est l'opérateur a été particulièrement affecté par cet effet-domino : les saisons Africa2020, France au Japon et France-Portugal ont été reportées de même que les Biennales de Venise pour l'architecture et les arts visuels.

Les colloques et débats d'idées ont, pour la plupart, effectué un passage au numérique, ou dans certains cas, quand les contraintes sanitaires le permettaient, à un format hybride (intervenants dialoguant en présentiel et partiellement à distance).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	63 500 608	69 176 066	69 090 390
CP	63 500 608	69 147 770	69 062 095

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	28 791 961	27 965 296	27 965 296
CP	28 791 961	27 965 296	27 965 296

La consommation des crédits de subvention pour charges de service public est conforme à la notification de crédits à l'opérateur, nette de réserve de précaution (cf. partie OPÉRATEURS).

Subvention aux alliances françaises locales :

313 € (AE=CP) de crédits de subventions aux alliances françaises locales ont été imputés par erreur sur le compte budgétaire 32 de l'action 1. Ce montant a été réimputé en compte 31 de l'action 1, sur des crédits d'appui logistique aux projets de coopération.

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels

Ces dépenses correspondent à des erreurs d'imputation en termes de compte budgétaire :

- en terme d'action : 81 622 € correspondent à des crédits de fonctionnement de l'action 1 ;
- en terme de compte budgétaire : 272 797 € en AE et 245 434 € en CP correspondent à des crédits d'intervention (autres crédits d'intervention pour 196 900 €, dotations pour opérations pour 36 143 € ; alliances françaises pour 219 € ; bourses et échanges d'expertise pour 39 534 €).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Transferts aux ménagesBourses et stagiaires FLE

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	4 225 211	2 759 824	3 479 523
CP	4 225 211	2 759 824	3 479 523

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses, 2 557 241 € en AE=CP ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français, et 922 282 € en AE=CP au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits (2 692 225 € en AE=CP) correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde (787 298 € en AE=CP) correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative et de la coopération culturelle ou des appuis financiers à des programmes de mobilité.

cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Échanges d'expertise

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	2 462 509	1 366 726	1 353 501
CP	2 462 509	1 366 726	1 353 501

Ces dépenses concernent majoritairement des échanges d'expertise dans le domaine culturel à hauteur de 855 300 €. Les échanges dans le domaine du français représentent 498 201 €.

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

1 312 704 € en AE et 1 312 703 € en CP ont été imputés par erreur en transferts aux ménages : ces dépenses ont été réimputées majoritairement en compte 64.

Dotations pour opérations aux EAF

1 335 € ont été imputés par erreur en compte 61. Ils ont été réimputés en compte 64.

Subventions aux alliances françaises

538 € ont été imputés par erreur en compte 61. Ils ont été réimputés en compte 64.

Transferts aux entreprises

Les dépenses de cette rubrique correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

Transfert aux collectivités territoriales

La consommation de 5 987 € en AE et en CP sur cette catégorie correspondent à des bourses qui ont été réimputées en compte 61.

Transfert aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	10 776 141	13 152 762	12 307 211
CP	10 776 141	13 152 762	12 307 211

La sur-exécution, sur cette activité, tient principalement au fait que la prise en compte des dépenses d'intervention des EAF sur une base désormais réglementaire (cf. décret n° 2017-655 du 27 avril 2017 modifiant le décret n° 76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération) a incité les postes à amplifier, en

fonction des moyens qui leur ont été délégués sur le programme 185, les versements de dotations pour opérations aux EAF, renforçant ainsi leur rôle d'opérateur privilégié de notre coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique.

Grâce à leur capacité d'adaptation, la plupart des instituts français locaux ont réagi à la situation en adaptant les conditions d'accueil des usagers et du public, et en développant une activité à distance (cours, entretiens Campus France et même activités culturelles).

A titre d'exemple, les EAF ont contribué en 2020 au plan Langue française et à **la diffusion du français** par de multiples actions :

- à Djibouti, l'organisation, en novembre 2020, de la deuxième édition de la Journée internationale des professeurs de français (JIPF) ;
- la mise à disposition, par l'IF d'Afrique du Sud (IFAS), de jeux pédagogiques, pour les alliances françaises d'Afrique du Sud et du Lesotho, ainsi que pour les professeurs de français (d'écoles primaires, secondaires, d'universités, ou d'Alliances françaises) ;
- la formation d'enseignants, par l'IF du Maroc (IFM), dans le cadre du programme de coopération éducative ASTRE qui accompagne la mise en place de sections internationales francophones dans le système public marocain, collèges et lycées.

Les EAF sont également des acteurs pivots de notre action **en matière de coopération et de promotion culturelle**. Plusieurs projets, mis en œuvre par les EAF, ont vu le jour en 2020 :

- en Allemagne, un programme de formation a été imaginé en lien avec le Relais Culture Europe, dans le but de permettre à de jeunes porteurs de projets culturels installés en France de développer leurs activités en Allemagne, notamment dans le cadre de la mission prioritaire ICC confiée à notre poste diplomatique en Allemagne ;
- l'IF d'Espagne, en collaboration avec Acción Cultural Española et le Bureau International de l'Édition Française - BIEF, a proposé un cycle en ligne de rencontres professionnelles entre la France, l'Espagne et l'Amérique Latine pour renforcer la coopération franco-hispanique, mettre en valeur notre expertise et nos ICC ;
- au Nigéria, le soutien de l'Institut français au réseau des Alliances françaises a été maintenu et a permis l'organisation d'événements communs : tournées artistiques, cycle de débats d'idées autour du Monde d'après, enregistrement d'un concert à distance.

Subvention à la Fondation Alliance française et aux délégations générales de l'Alliance française

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	1 316 114	650 630	1 224 398
CP	1 316 114	650 630	1 223 973

La Fondation Alliance française (FAF) est liée au MEAE par une convention-cadre triennale. Dans ce cadre, une subvention ajustée à 650 630 € a été allouée à la FAF en 2020.

La coordination locale du réseau des alliances française est assurée par le SCAC ou l'EAF. A ce titre 51 postes diplomatiques ont déployé des actions pour un montant total de 573 768 €. Cette mission de coordination du réseau national ou régional des Alliances françaises comprend notamment :

- la professionnalisation de leurs agents par une mise en œuvre progressive du référentiel qualité; la promotion de ce réseau par des réunions régulières et la mutualisation des compétences ;
- le développement d'une culture professionnelle commune à travers l'engagement des conseils d'administration et des équipes autour des missions et valeurs de l'Alliance française et également des attributs du label et de la marque AF, en lien avec la FAF ;
- le suivi des projets mutualisés (enseignement du Français, communication, projets culturels et numériques) dans le cadre d'une modernisation qui demeure une priorité ;
- toute autre mesure que la situation locale pourrait requérir.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Subvention aux alliances françaises

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	5 952 930	8 913 552	8 734 806
CP	5 952 930	8 935 488	8 757 166

Le réseau des alliances françaises locales, qui compte 832 alliances dans 131 pays, dont 46 % de ce réseau est conventionné avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et 40 % reçoit un soutien en moyens financiers ou humains (250 ETP), participe pleinement de la politique de promotion, diffusion et d'enseignement du et en français voulue par le Gouvernement.

En sus de la subvention à la FAF et des crédits alloués à la coordination des alliances au niveau régional, le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'élève à 8,7 M€.

Les subventions ont été versées selon la répartition géographique suivante :

- Afrique et Moyen-Orient : 26 % ;
- Asie : 14 % ;
- Amérique : 38 % ;
- Europe : 22 %.

Ce montant de 8,7 M€ inclut aussi les dépenses relatives à la sécurisation des locaux qui se sont élevées en 2020 à 0,48 M€ .Ce montant a été délégué à plus de 20 postes et à bénéficié à plus de 50 alliances. Il recouvre des dépenses telles que le financement d'une vidéo surveillance (Haïti), le barreaudage (Afrique du Sud), le renforcement de murs d'enceinte (Cameroun), l'installation de grilles (Jerusalem), l'électrification des ouvertures (Hong Kong), et les alarmes anti-intrusion (Croatie).

Les subventions aux alliances intègrent également 0,27 M€ en faveur de l'accompagnement à la création de nouvelles alliances locales dans 57 pays. Ainsi, en 2020, 3 nouvelles alliances ont été labellisées : une antenne de l'AF de Bangkok en Thaïlande, Cancun au Mexique et Puerto Ordaz au Venezuela.

Enfin, en 2020, les subventions aux alliances françaises ont été abondées de 2,75 M€ supplémentaires afin de les aider à surmonter la crise sanitaire et faire face aux baisses de recettes. En effet, le confinement quasi mondial a causé la fermeture, pour des durées variables selon les géographies, de la majorité des établissements, et entraîné de fait la chute de leur activité liée aux cours de langues et aux activités culturelles.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	9 975 741	11 495 187	14 025 656
CP	9 975 741	11 472 319	13 975 424

Les erreurs d'imputations, corrigées pour un montant de 2,5 M€, concernent à la fois des erreurs d'imputation en termes d'actions, en termes d'activité au sein de l'action 2 et en terme de compte budgétaire.

Le niveau de consommation est comparable à celui constaté en 2019. La sur-exécution constatée par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion vers les crédits «autres crédits d'intervention » à partir des autres actions, selon les priorités identifiées et la nature des projets mis en oeuvre.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en oeuvre par l'administration centrale et d'autres mises en oeuvre directement par les postes.

Dans le **domaine du français**, la mise en œuvre des mesures du plan pour la Langue française a reposé en 2020 sur plusieurs actions ciblées :

- un soutien exceptionnel d'1,1 M€ versé au fonds de soutien aux écoles chrétiennes d'Orient créée en 2020. Ce soutien a principalement bénéficié à des établissements situés au Liban, impactés durement par la crise économique que subit le pays ;

- une subvention de 120 K€, à la fédération internationale des professeurs de français (FIPF), visant à valoriser le métier de professeur de français dans le monde. Cette subvention a permis, en 2020, de financer des actions de formation des cadres associatifs (Bénin, Malte, Liban), des actions de tutorat en faveur des jeunes enseignants (Bénin et Tunisie), des actions en vue de la finalisation et du lancement de la carte internationale des professeurs de français, des actions pour la préparation du congrès mondial des professeurs de français et enfin des actions en vue de l'organisation, de la 2ème Journée internationale des professeurs de français (JIPF) ;

- une subvention à l'opérateur Canopé (rattaché au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et du sport – MENJS), visant à redonner une impulsion à l'enseignement bilingue francophone dans les systèmes éducatifs locaux par le développement du réseau LabelFrancEducation. Dans ce cadre, une sélection de ressources pédagogiques et didactiques susceptibles d'être contextualisées aux contenus des programmes locaux est proposée aux enseignants depuis janvier 2019. En 2020, cette offre a été étendue à 108 nouveaux établissements labellisés, et pour l'ensemble du réseau, elle a été enrichie (notamment de ressources à destination des établissements du secondaire, collèges et lycées). Afin d'accompagner le personnel enseignant des établissements à l'appropriation de ces ressources et à leur articulation avec le programme local, dix-huit journées de formation ont été proposées aux établissements. La crise sanitaire a eu pour conséquence leur report à 2021. Néanmoins, quatre webinaires à l'attention des enseignants ont pu se tenir ;

- le maintien du projet « France Education » (FRED) initié en 2019 par le MEAE et le MENJS, un moteur de recherche permettant à ses utilisateurs (formateurs, enseignants ou apprenants) d'identifier les ressources et outils éducatifs adaptés à leurs besoins. Pour rappel, cette plateforme numérique remplit un double objectif : accompagner les professeurs/formateurs de français à l'étranger, qui peuvent s'appuyer sur des ressources de référence et diversifiées afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles ; et attirer de nouveaux apprenants vers le réseau culturel et éducatif, en faisant la promotion de la langue française à travers, notamment, la mise en valeur d'outils d'initiation incitatifs.

La plateforme a enregistré en 2020 près de 21 760 visites avec une moyenne de 5 actions par visite et 85 854 pages vues. On constate une diversité géographique globale et équilibrée avec dans plus de 90 % des pays plus de 464 visites. Les 5 langues supportées sont le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe. Afin d'accroître son rayonnement hors de nos frontières, la plateforme sera traduite en mandarin au mois de février 2021.

Le **réseau culturel** participe pleinement au déploiement des actions en faveur de la promotion français. A titre d'exemple :

- notre poste au Mozambique a pris l'initiative, en lien avec la Direction nationale de l'enseignement secondaire (DINES), de contribuer au tournage de vidéos et à la fourniture de matériel didactique afin d'appuyer la continuité pédagogique en matière d'enseignement du français, en coordination avec l'Institut de formation ouverte à distance ;

- notre poste en Guinée a financé la production de cours de français en formats vidéo et numérique, permettant d'alimenter la plateforme du ministère de l'éducation nationale, qui tente d'assurer un minimum de continuité pédagogique durant l'arrêt des cours ;

- notre poste au Liban a mis en œuvre un projet intitulé « la fabrique du plurilinguisme », qui est un dispositif d'incubation destiné aux entrepreneuses et entrepreneurs du numérique proposant des applications innovantes dans le domaine de l'apprentissage des langues.

En matière de coopération linguistique et éducative, notre poste au Brésil a dédié 1,2 M€ pour le développement de fonds documentaires, le maintien des activités et l'organisation des cours à distance malgré la sanitaire. Notre poste à Haïti a versé 234 000€ pour la coordination des alliances et l'achat des livres.

Afin de soutenir la **stratégie gouvernementale en faveur des industries culturelles et créatives (ICC)**, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères verse des subventions aux opérateurs export pour le cinéma (386 000 € à Unifrance), l'audiovisuel (450 000 € à TVFI), le livre (65 000 € au BIEF), la musique (280 000 € au Bureau Export/CNM) et l'architecture (10 000 € à l'AFEX) qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques du Département en matière de diplomatie d'influence, de diplomatie économique, et de soutien aux industries culturelles et créatives. Ils ont fait évoluer leurs actions traditionnelles, pour lesquelles c'était possible, en ligne :

- Le BIEF a conçu des actions sur des secteurs ciblés, notamment le livre jeunesse : organisation d'un « fellowship » en ligne destiné aux éditeurs francophones au moment du Salon du livre de jeunesse de Montreuil et conception à distance avec l'aide du poste d'un stand français de 100 m² à la Foire internationale du livre de jeunesse de Shanghai.
 - TVFI a mis en place une édition 2020 entièrement numérique des Rendez-Vous de Biarritz, un grand marché entièrement dédié à l'offre audiovisuelle française.
 - le Bureau Export a piloté un groupe de travail sur la mobilité des artistes aux États-Unis afin d'aider les professionnels de la musique en s'appuyant sur le poste à New York.
- Le réseau est également acteur de cette stratégie. Plusieurs projets de coopération culturelle ont été financés par nos postes en 2020 :
- en Birmanie par un soutien financier au festival international de cinéma patrimonial « Memory », redéployé en ligne compte tenu des contraintes sanitaire. Ce festival œuvre pour rappel à la restauration de films et au développement de l'industrie du cinéma régionale ;
 - en Afrique du Sud, par le Digital Lab Africa : l'incubateur physique de contenus audiovisuels innovants, dont l'objectif est d'accompagner le développement de l'écosystème numérique créatif sud-africain en s'appuyant sur l'expertise française et de favoriser les connections avec les marchés français ;
 - au Burkina Faso par l'espace tiers-lieu « La Ruche » à Ouagadougou : un espace dédié à la jeunesse et à l'innovation, qui héberge les opérateurs publics (France Volontaires, Campus France, l'Institut de recherche pour le développement et Canal France International) et qui vise à faciliter les rencontres entre les organismes de recherche, les entreprises, les associations, mais aussi les étudiants et les artistes.

Ces projets, dans des secteurs très différents participent d'une influence française renouvelée et relayée par des partenaires locaux. Ils permettent la diffusion des ICC françaises et la mise en lien des acteurs de la filière.

Bourses et échanges d'expertise

295 744 € en AE=CP de crédits liés aux bourses et échanges d'expertise ont été imputés par erreur en compte 64, et ont fait l'objet d'une réimputation en transferts aux ménages.

ACTION

03 – Objectifs de développement durable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Objectifs de développement durable		3 329 901 1 540 650	3 329 901 1 540 650		3 329 901 1 540 650	3 329 901 1 540 650

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 329 901	1 540 650	1 537 503
CP	3 329 901	1 540 650	1 537 503

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 329 901	1 540 650	3 329 901	1 540 650
Transferts aux ménages	3 050 348	1 277 120	3 050 348	1 277 120
Transferts aux entreprises		4 000		4 000
Transferts aux collectivités territoriales		3 000		3 000
Transferts aux autres collectivités	279 553	256 530	279 553	256 530
Total	3 329 901	1 540 650	3 329 901	1 540 650

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	1 765 461	766 325	772 834
CP	1 765 461	766 325	772 834

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre à l'aide de l'opérateur Campus France (0,75 M€), et une subvention l'ambassade à Cuba pour 15 983 € pour un soutien à des mobilités étudiantes en lien avec des universités françaises et l'IRD).

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Échanges d'expertise

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	1 284 887	510 795	510 795
CP	1 284 887	510 795	510 795

Cette rubrique concerne principalement les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est en grande partie liée aux mesures restrictives mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Transfert aux entreprises

Autres crédits d'intervention et des postes

4 000 € ont été imputés par erreur sur ce compte budgétaire. Ils ont été réintégrés en compte 64.

Transfert aux collectivités territorialesAutres crédits d'intervention et des postes

3 000 € ont été imputés par erreur sur ce compte budgétaire. Ils ont été réimputés en compte 64.

Transferts aux autres collectivitésBourses

6 509 € de crédits de coopération universitaire pour l'ambassade de La Havane ont été imputés par erreur sur le compte budgétaire 64. Ils ont été réintégrés sur la catégorie « Transferts aux ménages ».

Échanges d'expertise

4 412 € de crédits liés à des échanges d'expertise ont été réimputés en autres crédits d'intervention en poste.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	279 553	86 609	76 392
CP	279 553	86 609	76 392

Les dotations pour opérations aux EAF en matière d'ODD s'élèvent à 76 392 €. Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et des modalités d'actions multilatérales mises en œuvre par les EAF, comme par exemple l'appui apporté par l'institut Français du Mexique pour des actions sur le secteur de la santé ou encore l'organisation de la journée de la femme par l'institut français du Nigéria.

Plusieurs actions ont fait l'objet d'une annulation suite aux mesures restrictives liées à la crise sanitaire.

Autres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	0	158 999	177 482
CP	0	158 999	177 482

Ces dépenses correspondent au versement de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

ACTION

04 – Enseignement supérieur et recherche

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Enseignement supérieur et recherche		93 532 161 76 134 358	93 532 161 76 134 358		93 532 161 76 134 002	93 532 161 76 134 002

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 704 351	8 318 526	8 704 351	8 318 526
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 857 110	4 544 942	4 857 110	4 544 942
Subventions pour charges de service public	3 847 241	3 773 584	3 847 241	3 773 584
Titre 6 : Dépenses d'intervention	84 827 810	67 815 833	84 827 810	67 815 476
Transferts aux ménages	68 039 403	51 573 268	68 039 403	51 573 268
Transferts aux entreprises		157 356		157 356
Transferts aux autres collectivités	16 788 407	16 085 209	16 788 407	16 084 852
Total	93 532 161	76 134 358	93 532 161	76 134 002

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est un pilier de notre diplomatie d'influence. Elle s'articule autour de deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire de la France et l'insertion de la recherche dans les réseaux internationaux de pointe.

S'agissant du renforcement de l'attractivité universitaire, le **déploiement de la de la stratégie Bienvenue en France**, lancée en 2019, a été retardé par l'irruption de la crise sanitaire et ses conséquences sur les mobilités. Les modalités de promotion, d'accompagnement des candidatures et d'accueil des étudiants internationaux ont dû être adaptées, avec une forte importance des formes numériques (salons virtuels, dématérialisation des procédures via Etudes en France, développement de l'enseignement à distance). La plateforme Études en France, entièrement opérée par le MEAE et qui permet un meilleur contrôle des flux tout en favorisant notre attractivité, continue de faire l'objet de profondes adaptations en application de la stratégie Bienvenue en France (meilleure prise en compte de l'excellence, prise en compte des exonérations de frais d'inscription, plus grand choix offert aux étudiants, élargissement des catalogues etc.). Elle devra encore être modernisée et rendue plus attractive.

La gestion de la crise sanitaire et de ses effets sur le réseau de coopération et d'action culturelles et les actions qu'il met en oeuvre a fortement mobilisé le Département et les postes diplomatiques, en lien étroit avec le MESRI et les établissements d'enseignement supérieur, sur l'accompagnement et le rapatriement des étudiants français à l'étranger, par exemple.

En ce qui concerne le **développement de nouvelles coopérations**, malgré le contexte sanitaire, les projets de mise en place d'établissements d'enseignement supérieur français sur le continent africain se sont poursuivis. Plus de 300 étudiants ont ainsi débuté leurs cursus dans les dix formations du Campus franco sénégalais (CFS), notamment dans les domaines de l'agronomie, du numérique et de l'ingénierie conformément aux priorités et besoins en compétence du Plan Sénégal émergent. L'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM), plus récente dans sa conception, a – elle aussi – élargi son offre de formation en 2020. Le hub franco-ivoirien pour l'éducation, plate-forme

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

d'échange et de coordination des formations franco-ivoiriennes diplômantes en présentiel ou numérique (niveaux pré-bac au doctorat), réunit aujourd'hui 95 formations. L'ensemble de ces trois projets sont fortement soutenus aux niveaux politique et technique par le Département et les SCAC au niveau local.

S'agissant de l'insertion de la recherche dans les réseaux internationaux de pointe, le soutien à la recherche française sur le changement climatique est resté fort, à travers notamment une nouvelle édition du programme de bourses « Make Our Planet Great Again » destiné à attirer de jeunes chercheurs internationaux dans nos laboratoires. Le réseau scientifique, tout particulièrement en Amérique du Nord, a alimenté les administrations centrales en analyses au moment des discussions sur l'adoption de la loi de programmation sur la recherche. La France s'est mobilisée dans le cadre de consultations européennes sur la politique d'influence chinoise en matière de recherche.

Enfin, malgré une activité perturbée par la Covid-19, les missions archéologiques financées par la commission des fouilles ont proposé des actions alternatives qui leur ont permis d'avancer sur leurs travaux. Plusieurs projets d'importance ont pu continuer à être menés auprès de nos grands partenaires en Arabie-Saoudite, en Éthiopie et en Égypte. Le suivi du grand projet de restauration du site de Lalibela en Éthiopie et de la coopération patrimoniale avec les pays d'Afrique est étroit et dynamique.

Après rectification des imputations budgétaires, le montant d'exécution pour l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	93 532 161	76 134 358	76 259 990
CP	93 532 161	76 134 002	76 259 657

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelsDotations de fonctionnement aux IFRE

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	4 857 110	4 452 665	4 443 000
CP	4 857 110	4 452 665	4 443 000

Ces dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4,4 M€ à 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE et du CNRS. Ces dotations étaient comprises entre 30 K€ pour l'IFRE d'Irak à 92,7 K€ pour l'IFRE de Syrie.

Dotations pour opérations aux EAF

7 260 € ont été imputés par erreur au sein du titre 3 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections :

- 5 000 € de dotations pour opération aux IFRE ont été réimputés sur la brique « appui logistique » de l'action 1 ;
- 2 260 € de dotations pour opérations aux EAF, ont été imputés par erreur sur le compte budgétaire 31, ils ont été réimputés en compte 64.

Autres crédits d'intervention

70 073 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections :

- 8 702 € en AE=CP correspondent à des crédits bourses de l'action 4 ;
- 61 875 € en AE=CP correspondent à d'autres crédits d'intervention de l'action, compte 64.

Animation du réseau

4 602 € ont été imputés par erreur sur ce compte budgétaire. Ils ont été réimputés en autres crédits d'intervention en poste.

Bourses et échanges d'expertise

5 687 € de crédits d'échanges d'expertise correspondent à des crédits d'appui logistique à des projets de coopération de l'action 1.

4 655 € de crédits de bourses imputés par erreur sur le compte budgétaire 31 ont été réimputés en compte 61.

Subvention pour charges de service public

Subvention à Campus France

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 847 241	3 773 584	3 773 584
CP	3 847 241	3 773 584	3 773 584

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution (cf. partie OPERATEURS).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Transferts aux ménages

Bourses

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	58 081 985	42 221 801	50 651 810
CP	58 081 985	42 221 801	50 651 810

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en oeuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La sous-consommation sur cette ligne s'explique par un taux de chute lié à des aléas externes (annulations des mobilités pour diverses raisons, abandon d'études, etc.) mais principalement par des annulations liées à la crise sanitaire suite au confinement au niveau mondial et aux restrictions liées aux mobilités. Malgré ce contexte, la réalisation concernant les bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est en augmentation de près de 0,25 M€ par rapport à 2019, par la dynamique impulsée par la stratégie Bienvenue en France

d'une part, et, par la mise en oeuvre de programmes de bourses spécifiques ("MOPGA", "Elysée", etc.) depuis l'administration centrale d'autre part.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	9 957 418	3 677 885	5 650 745
CP	9 957 418	3 677 885	5 650 745

Ces crédits comprennent **les crédits versés à Campus France au titre de la mise en oeuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques** programmés par les SCAC ou par l'administration centrale (3,6 M€). Les crédits dédiés aux échanges d'expertises financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, conférences et ateliers. Quant aux PHC, ce sont des programmes bilatéraux ou régionaux de soutien à la mobilité des chercheurs internationaux qui constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique française avec ses partenaires. Leur objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays concernés, en favorisant les nouvelles coopérations impliquant de jeunes chercheurs. Le fonctionnement des PHC se caractérise par :

- des appels à propositions (annuels ou bisannuels selon le pays) lancés simultanément en France et à l'étranger ;
- une double évaluation des propositions co-déposées, en parallèle en France et à l'étranger ;
- une sélection des projets par un comité mixte qui se réunit alternativement en France et à l'étranger ou parfois par visioconférence.

Les projets sont donc le plus souvent le résultat d'un engagement bilatéral, et financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité internationale (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée d'un à deux ans, exceptionnellement trois.

A titre d'exemple, le programme Hubert Curien Maghreb, seul programme réunissant des chercheurs algériens et marocains (outre les Français et les Tunisiens) autour de problématiques scientifiques communs à la Méditerranée, a fait l'objet, en 2020, d'une augmentation de ses dotations de 30 000 €.

Au cours des dix dernières années, environ 70 % des projets aboutissent à la publication d'un ou plusieurs articles dans une revue référencée (chiffre qui s'accroît significativement pour les projets récents). De nombreux partenariats bâtis grâce aux PHC ont donné lieu à des projets du Programme cadre de recherche et d'innovation de la Commission européenne (PCRI).

En 2020, le nombre de projets de recherche mis en oeuvre dans le réseau de coopération et d'action culturelle dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien a connu une baisse liée aux effets de la crise sanitaire. Ainsi, certains partenaires, constatant les freins qui se posaient à la mobilité internationale, ont choisi de ne pas lancer de nouveaux appels à projets en 2020, de sorte que le nombre de projets sélectionnés a baissé (le nombre de projets de recherche est de 1 263 alors que les prévisions étaient à 1 400).

Ces crédits couvrent aussi des **programmes directement financés par les postes** (2 M€) :

- les programmes ECOS avec l'Amérique latine (Mexique, Colombie, Venezuela, Argentine, Chile, Uruguay et Pérou depuis 2019) et COFECUB avec le Brésil, comme la majorité de nos programmes de recherche basés sur les mobilités des chercheurs et des doctorants ont été fortement impactés en 2020 à cause de la crise sanitaire et des fermetures de frontières. Malgré ce contexte difficile, ces programmes ont maintenu leurs efforts, avec la poursuite des 220 projets de recherche en cours de réalisation pendant l'année et avec la sélection de 46 nouveaux projets qui démarreront en 2021 (s'ajouteront une dizaine de projets supplémentaires qui seront sélectionnés lors du prochain comité bilatéral ECOS au Mexique le 18 mars prochain). Le nouveau programme ECOS au Pérou a fêté en 2020 le lancement de son

2^{ème} appel à projets, dont le spectre thématique a été élargi aux sciences humaines et sociales cette année, et permettra de financer 8 nouveaux projets de recherche bilatérale en 2021. Le comité bilatéral ECOS Argentine 2019, reporté à 2020 du fait des changements de gouvernement, a pu se tenir en mars mais le lancement d'un nouvel appel à projets en 2020 a pour l'instant été reporté ;

- quant au programme COFECUB, les mobilités et l'appel à projet de 2020 ont été suspendus, reportés à 2021 après la décision du partenaire (12 projets en cours de financement pour le programme USP-COFECUB et 107 pour le CAPES-COFECUB). Malgré l'offre de la France de couvrir de façon exceptionnelle les mobilités des chercheurs brésiliens pour venir en France au deuxième semestre, peu de mobilités ont pu finalement avoir lieu.

Autre illustration sur une géographie complémentaire, le CEFIPRA, organisme de droit indien créé en 1987, financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ annuel du MEAE), permet de soutenir des projets de recherche collaboratifs et des séminaires scientifiques dans des domaines d'intérêts partagés entre les deux pays. Plus de 524 projets scientifiques conjoints ont été soutenus jusqu'à ce jour. En matière de mobilité des étudiants et chercheurs, 300 étudiants indiens en PhD ont été formés en France ainsi que 200 post-doctorants, notamment à travers le programme de bourses Raman-Charpak en Inde (140 K€/an), cofinancé avec le *Department of Science and Technology (DST)* du gouvernement indien, qui permet aux doctorants indiens d'exercer leurs travaux de recherche en France, et réciproquement. Le CEFIPRA est considéré comme le catalyseur de la coopération franco-indienne dans les domaines scientifiques, technologiques et en matière d'innovation.

Autres crédits d'interventions

5 668 281 € en AE=CP ont été imputés par erreur :

- sur le compte budgétaire 61 alors qu'il s'agissait de transferts à d'autres collectivités du compte 64 (1 854 649 €) ;
- sur cette activité, alors qu'il s'agit de bourses (3 813 632 €).

Dotations pour opérations aux EAF

5 300 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ces crédits ont été réimputés en compte 64.

Transferts aux entreprises

Plusieurs dépenses ont été imputées par erreur sur les transferts aux entreprises à hauteur de 157 356 € en AE=CP. Ces crédits ont été réimputés :

- sur le compte 61 (transferts aux ménages) à hauteur de 96 500 € ;
- sur le compte 64 (transferts aux autres collectivités) à hauteur de 60 856 €.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	4 850 616	4 578 699	3 042 480
CP	4 850 616	4 578 699	3 042 480

Pour soutenir les activités de nos IFRE et plus globalement des EAF dans leurs projets en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche, 3 M€ leur ont été versés au titre des dotations pour opérations. Ces dotations permettent de soutenir des projets, des activités connexes telles que le soutien aux Espaces Campus France (chargés de la

promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur français), ou encore des aides à la mobilité internationale à destination d'étudiants et l'organisation de formations et d'événements.

En 2020, les UMIFRE ont fait preuve d'une grande adaptabilité face à la crise sanitaire par une réorganisation sensible de leurs activités, depuis des activités de terrain vers un renforcement de la valorisation et des publications. En effet, elles se sont fortement mobilisées pour :

- comprendre les ressorts profonds de la crise de la Covid-19 et les réponses à y apporter. Un numéro spécial du cahier des UMIFRE a permis de présenter les conséquences sociétales et les différentes réponses apportées par un large nombre de pays ;
- participer à la définition d'une stratégie collective pour la défense des libertés académiques. Un état des lieux complets de l'état des libertés académiques dans le monde a été réalisé et il doit servir à travailler sur une stratégie afin d'amener cette question dans les enceintes multilatérales ;
- participer à la promotion d'une islamologie plus ouverte en organisant des débats entre spécialistes français et du monde arabo-musulman dans leurs pays de résidence.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	11 937 791	10 068 213	8 698 371
CP	11 937 791	10 067 856	8 698 037

Les autres crédits d'intervention de l'action 4 présentent plusieurs réimputations de dépenses qui expliquent l'écart avec la consommation Chorus. Il s'agit principalement des subventions servant des programmes de bourses et réimputés à ce titre sur la brique bourse.

Cette sous-exécution par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion vers d'autres actions selon les priorités identifiées.

Les autres crédits d'intervention mis en œuvre par les postes et dans certains cas directement par le Département, visent à renforcer l'attractivité universitaire de la France et dans le monde de la recherche par l'intermédiaire notamment de contribution aux universités franco-étrangères, par le soutien aux formations supérieures délocalisées ou à des partenaires scientifiques dans des domaines stratégiques.

Les subventions versées par le Département visant à encourager la mobilité étudiante concernent les organismes suivants :

- Erasmus + ;
- les collèges universitaires franco-russes (CUF) (subvention à hauteur d'environ 100 000 € en 2020), programme majeur d'influence en Russie : en 2020, 562 étudiants étaient inscrits dans les programmes franco-russes des deux CUF (Moscou et Saint-Petersbourg), dont les diplômés sont plébiscités ;
- le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) : la subvention à la CFQCU a permis de financer deux programmes, en cofinancement avec le gouvernement québécois (le programme Samuel de Champlain qui finance chaque année une quinzaine de projets bilatéraux innovants, dans les domaines de la recherche ou de formation, et le programme Frontenac qui finance la mobilité d'une trentaine d'étudiants québécois vers la France au niveau master).

S'agissant des coopérations de recherche par exemple, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques. Des subventions ont été versées :

- à l'Institut des Amériques (à hauteur de 70 000 €), qui a été chargé de mettre en œuvre des activités de coopération universitaire et scientifique en partenariat avec la Fondation Union Européenne – Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC) et en particulier la tenue des séminaires organisés pour le compte du MEAE dans le cadre de la Semaine de l'Amérique latine, événement organisé annuellement à Paris au printemps avec le concours de l'AFD et du Sénat. Cette

année, du fait de la crise sanitaire, ces évènements ont été reportés et se sont finalement tenus les 6, 13 et 27 novembre 2020 en ligne sur la thématique « Femmes en mouvement en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Europe ». Ce colloque a permis de créer une discussion entre plusieurs intervenants sur des sujets tels que les processus d'organisations féminins, la question des politiques publiques et d'urbanisme liées aux genres, ou encore la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette subvention a également permis de valoriser la recherche avec l'organisation des Journées des Jeunes Américanistes en lien étroit avec les UMIFRE (CEMCA et IFEA) et l'appui aux Journées doctorales France-Amérique Australe ;

- à l'Institut Paul Emile Victor (IPEV), sur lequel les organismes scientifiques français s'appuient pour leur recherche sur les pôles. L'institut a bénéficié d'une subvention annuelle de 70 000 € de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et a financé des actions en lien avec le Conseil de l'Arctique. Un apport financier plus important permettrait, dans les années à venir, de conforter la souveraineté française en Antarctique ;
- à l'École biblique de Jérusalem, qui a fait l'objet d'une subvention exceptionnelle (100 000 €) afin de conforter son positionnement scientifique à Jérusalem Est et de pouvoir accueillir l'antenne de l'IFPO ;
- à l'université de Toulouse, dans le cadre d'un premier soutien en vue de la tenue en France en 2024 du plus grand salon institutionnel en Europe organisé par l'EAIE (European Association of International Education).

Enfin, s'agissant des priorités thématiques, un effort particulier a porté sur les contributions relatives aux sciences. A titre d'exemple, une subvention du MEAE de 70 000 € a été versée à l'Académie des sciences au sein de l'Institut de France pour soutenir ses activités internationales et en particulier un travail ambitieux de réflexion collective autour des diasporas scientifiques francophones (avec un focus sur le Sénégal, le Liban et l'Uruguay).

Au sein du réseau, les SCAC et les services pour la science et la technologie (SST) de nos ambassades favorisent la coopération universitaire et scientifique et contribuent à la promotion de l'attractivité et à la projection de la recherche française à l'étranger. Leurs actions concernent notamment :

- le lancement, par le MEAE et le MESRI, de la plateforme d'analyse et d'échange d'informations sur les systèmes locaux d'enseignement supérieur, reliant nos ambassades et les établissements français, CurieXplore ;
- la production hebdomadaire, par le réseau de nos ambassades et par le Département, d'une analyse (d'une centaine de pages) sur la recherche dans le monde contre la Covid-19 diffusée aux départements ministériels et aux institutions de recherche concernées ;
- l'envoi par le Département de la lettre électronique Diplosciences, qui est adressée mensuellement aux postes dans le monde et permet un partage d'informations et de bonnes pratiques au sein du réseau avec pour objectif de promouvoir l'image de la France en tant que puissance scientifique.

Bourses et échanges d'expertise

1 342 696 € en AE=CP ont été imputés par erreur :

- sur le compte 64, et ont fait l'objet d'une réimputation en transferts aux ménages compte à hauteur de 1 312 866 € ;
- sur cette activité, alors qu'il s'agit d'autres crédits d'intervention (17 600 €) ou de dotations pour opérations aux IFRE (5 000 €) ;
- sur cette action, alors qu'il s'agit d'autres crédits d'intervention de l'action 2 (7230 €).

Dotations de fonctionnement aux IFRE

95 602 € en AE=CP ont été réimputés : 20 431 € sont effectivement des dotations de fonctionnement relevant du titre 3, et 75 171 € ont été réintégrés dans des dotations pour opérations aux EAF ou IFRE.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION**05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225	408 606 841 454 566 225		408 606 841 454 566 225	408 606 841 454 566 225

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	408 606 841	454 566 225	408 606 841	454 566 225
Subventions pour charges de service public	408 606 841	454 566 225	408 606 841	454 566 225
Total	408 606 841	454 566 225	408 606 841	454 566 225

DÉPENSES

DE

FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public

Subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Hors réserve de précaution, la SCSP sur l'exercice 2020 s'est élevée au total à 404 566 225 € conformément aux crédits inscrits en LFI nets de réserve, auxquels se sont ajoutés 50 M€ de crédits additionnels votés en LFR3.

ACTION**06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678		74 926 548 69 411 678	74 926 548 69 411 678		74 926 548 69 411 678

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	74 926 548	69 411 678	74 926 548	69 411 678
Rémunérations d'activité	61 374 037	56 357 874	61 374 037	56 357 874
Cotisations et contributions sociales	12 803 766	12 654 388	12 803 766	12 654 388
Prestations sociales et allocations diverses	748 745	399 416	748 745	399 416
Total	74 926 548	69 411 678	74 926 548	69 411 678

ACTION

07 – Diplomatie économique et développement du tourisme

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		34 161 020	34 161 020		34 161 020	34 161 020
		41 902 472	41 902 472		41 902 472	41 902 472

Après retraitement des erreurs d'imputation, le montant exécuté retenu pour l'action 7 est le suivant :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	34 161 020	41 902 472	40 950 791
CP	34 261 020	41 902 472	40 975 291

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 891 020	34 710 129	30 891 020	34 710 129
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		741 798		741 798
Subventions pour charges de service public	30 891 020	33 968 331	30 891 020	33 968 331
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 270 000	7 192 343	3 270 000	7 192 343
Transferts aux entreprises		7 001 643		7 001 643
Transferts aux autres collectivités	3 270 000	190 700	3 270 000	190 700
Total	34 161 020	41 902 472	34 161 020	41 902 472

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation corrigée est :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	30 891 020	34 710 129	33 968 331
CP	30 891 020	34 710 129	33 968 331

Subvention pour charges de service publicSubvention à Atout France

Hors réserve, le montant de la SCSP versée à Atout France s'est élevée à 33 968 331 €.

Dépenses de fonctionnement autres que celles de fonctionnementAutres crédits d'intervention

741 798 € (en AE=CP) d'autres crédits d'intervention ont été imputés par erreur en titre 3 (compte budgétaire 31), et ont été réimputés en compte budgétaire 64. Il s'agit principalement du soutien du ministère à la société INSTEX par une souscription au capital de la société et de dépenses liées au sommet Choose France.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation, corrigée est :

	LFI 2020	Consommation 2020 (Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 270 000	7 192 343	6 982 460
CP	3 270 000	7 192 343	7 006 960

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention

2 040 000 € en AE et en CP ont été consommés sur cette catégorie pour le financement 2020 de la participation française à l'exposition universelle de Dubai reportée en 2021. Le versement de cette participation est faite à la compagnie française des expositions (SAS COFREX).

4 961 643 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte budgétaire 62, et ont été réimputés en compte 64.

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention

La consommation corrigée de ces crédits provient notamment :

- du reversement d'une partie des recettes de visas a Atout France (4,9 M€), qui explique l'écart au montant inscrit en LFI ;
- du versement de la cotisation française au Bureau International des Expositions (BIE) pour l'exposition universelle deDubai (60 K €) ;
- du financement du sommet Choose France (0,2 M€) ;
- du soutien à la société Instex (0,7 M€).

31 000 € en AE et en CP ont été imputés par erreur au sein de l'action 7. Ils correspondent à des crédits d'intervention de l'action 2.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	385 887 560	385 892 560	412 155 841	412 155 841	458 886 225	458 886 225
Subventions pour charges de service public	380 673 464	380 673 464	408 606 841	408 606 841	454 566 225	454 566 225
Transferts	5 214 096	5 219 096	3 549 000	3 549 000	4 320 000	4 320 000
Atout-France (P185)	36 867 599	36 867 599	30 891 020	30 891 020	38 909 974	38 909 974
Subventions pour charges de service public	31 968 126	31 968 126	30 891 020	30 891 020	33 968 331	33 968 331
Transferts	4 899 473	4 899 473			4 941 643	4 941 643
CAMPUS France (P185)	59 158 556	59 159 969	71 203 241	71 203 241	53 806 753	53 806 753
Subventions pour charges de service public	3 790 295	3 790 295	3 847 241	3 847 241	3 773 584	3 773 584
Transferts	55 368 261	55 369 674	67 356 000	67 356 000	50 033 169	50 033 169
FranceAgriMer (P149)						36 500
Transferts						36 500
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)		1 850				800
Transferts		1 850				800
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)						4 000
Transferts						4 000
X - Ecole polytechnique (P144)						3 000
Transferts						3 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P224)						11 735
Transferts						11 735
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)						11 000
Transferts						11 000
FEI - France éducation international (P214)		38 840				39 003
Transferts		38 840				39 003
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		13 837				13 876
Transferts		13 837				13 876
INP - Institut national du patrimoine (P224)					80 000	80 000
Transferts					80 000	80 000
Institut Français (P185)	30 645 751	30 645 751	28 791 961	28 791 961	28 095 296	28 100 296
Subventions pour charges de service public	30 145 751	30 145 751	28 791 961	28 791 961	27 965 296	27 965 296
Transferts	500 000	500 000			130 000	135 000
Réseau Canopé (P214)	20 000	27 441				16 110
Transferts	20 000	27 441				16 110
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)		4 000				18 750
Transferts		4 000				18 750
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)						6 730
Transferts						6 730
Business France (P134)		1 000			20 000	24 500
Transferts		1 000			20 000	24 500

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)		1 554 732				1 246 972
Transferts		1 554 732				1 246 972
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		187 768				167 158
Transferts		187 768				167 158
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	25 000	117 057			25 000	80 240
Transferts	25 000	117 057			25 000	80 240
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)						480
Transferts						480
Communautés d'universités et d'établissements (P150)		7 500			12 000	12 000
Transferts		7 500			12 000	12 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)		16 790				18 740
Transferts		16 790				18 740
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		24 364				24 800
Transferts		24 364				24 800
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	75 000	215 280			70 000	179 100
Transferts	75 000	215 280			70 000	179 100
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)		4 400				4 500
Transferts		4 400				4 500
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		52 600				3 400
Transferts		52 600				3 400
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)						14 700
Transferts						14 700
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)		3 500				5 000
Transferts		3 500				5 000
Groupe Mines Télécom (P192)		4 000				4 500
Transferts		4 000				4 500
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		20 250				7 500
Transferts		20 250				7 500
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		6 000				1 000
Transferts		6 000				1 000
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		34 505				79 447
Transferts		34 505				79 447
Pôle emploi (P102)		2 600				4 500
Transferts		2 600				4 500
Total	512 779 466	515 004 192	543 042 063	543 042 063	580 005 248	581 923 288
Total des subventions pour charges de service public	446 577 636	446 577 636	472 137 063	472 137 063	520 273 436	520 273 436

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total des transferts	66 201 830	68 426 556	70 905 000	70 905 000	59 731 812	61 649 852

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- l'impact de la crise sanitaire a impliqué la mise en place d'un plan d'urgence pour l'AEFE qui a augmenté la SCSP de +50 M€. L'écart à la LFI s'explique par la mise en réserve. A ce montant viennent s'ajouter 620 000 € au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 3,7 M€ au titre des bourses Excellence Major ;
- s'agissant d'Atout France, la subvention pour charges de service public s'élève finalement à 33,97 M€ en exécution 2020. La subvention pour charges de service public, nette de réserve (réserve initiale majorée par un surgel de 2,6 M€ correspondant à une provision visant à financer en priorité les mesures d'accompagnement liées à la rationalisation des ressources humaines), était de 27,67 M€. A ce montant s'ajoutent 5 M€ versés en LFR3 ainsi qu'un dégel partiel du surgel en fin de gestion à hauteur de 1,3 M€. Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié d'une attribution de produits issue des recettes visas à hauteur de 4,9 M€ ;
- Campus France a également été fortement affecté par la crise sanitaire, ce qui a provoqué une diminution forte des mobilités et par conséquent des recettes (transferts) associés. Concernant la subvention pour charges de service public, l'écart tient au taux de mise en réserve ;
- enfin, pour l'Institut français, outre le taux de mise en réserve qui a un impact sur la subvention pour charges de service public, il convient de noter un transfert de 130 000€ au titre de l'accompagnement à la transformation numérique du réseau. L'écart de 5 000 € entre les AE et les CP se justifie par une erreur d'imputation avec l'Institut français du Nigeria.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	Réalisation 2019	0	5 708	4 732	0	0
	Prévision 2020	0	5 676	5 024	0	0
	Réalisation 2020	0	5 541	4 872	0	0
Atout-France	Réalisation 2019	0	258	7	6	2
	Prévision 2020	0	278	60	0	0
	Réalisation 2020	21	234	8	8	6
CAMPUS France	Réalisation 2019	0	214	3	2	0
	Prévision 2020	0	229	25	0	0
	Réalisation 2020	0	211	3	3	0
Institut Français	Réalisation 2019	0	138	3	0	0
	Prévision 2020	0	141	3	0	0
	Réalisation 2020	0	140	10	0	0
Total		0	6 318	4 745	8	0
		0	6 324	5 112	0	0
		21	6 126	4 893	11	6

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	6 324	6 126

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-106	-224

Commentaires sur le SE 2020 des opérateurs du P185 :

Le schéma d'emplois négatif des opérateurs du P185 tient principalement au solde de l'AEFE. Le solde d'emplois négatif de cette Agence en 2020 traduit les effets du schéma d'emplois engagé en 2018, mais également les difficultés rencontrées pour pourvoir des postes de résidents à la rentrée scolaire 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 et un report de certaines créations de postes prévues pour accompagner la réorganisation du siège.

De même, mais dans une moindre mesure, les schémas d'emplois de Campus France et d'Atout France sont négatifs. En effet, dans le cadre de sa réorganisation interne, Atout France a procédé à une rupture conventionnelle collective qui a été validée lors du conseil d'administration de novembre 2019, ce qui a impliqué un solde négatif en 2020. S'agissant de Campus France, l'écart en ETP tient à la baisse très importante du nombre de personnels en CDD présents au 31 décembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et de la baisse d'activité.

Ces soldes négatifs sont légèrement tempérés par le schéma d'emplois 2020 positif de l'Institut français. En effet, si l'opérateur avait connu un *turn over* très élevé en 2019, ce n'a pas été le cas en 2020. De ce fait, en 2020, l'Institut français a pu pourvoir dans la durée les emplois CDI dans le cadre de son plafond LFI.

Tableau :

	Schéma emploi 2020 en ETP
AEFE	-194
Atout France	-17
Campus France	-22
Institut français	+9
TOTAL	-224

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

AEFE - AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Alors que l'année 2020 devait marquer le 30ème anniversaire de l'Agence et le déploiement du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté en octobre 2019, la gestion de la crise et la sauvegarde du réseau ont été les priorités de l'année 2020. La crise sanitaire a entraîné une dégradation de la situation économique des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, ce qui a affecté par ricochet celle de l'AEFE. La fermeture des établissements (520 fermés sur 522 au plus fort de la crise) et la perte de revenu de certaines familles ont eu pour conséquence une diminution des droits d'écologie et donc des ressources propres de l'AEFE en 2020.

Afin de soutenir le réseau d'enseignement français à l'étranger, un plan d'urgence en soutien à ce réseau a été voté en troisième loi de finances rectificative le 30 juillet 2020 (LFR3). Il comprend une enveloppe de 50 M€ dédiée à l'aide à la scolarité sur le programme 151 pour venir en aide aux familles françaises en difficulté, une enveloppe de 50 M€ sur le programme 185 afin de venir en aide à tous les établissements ainsi qu'aux familles étrangères en difficulté, et enfin une ouverture d'avances de l'Agence France Trésor (AFT) dans la limite de 50 M€ sur le programme 823 pour soutenir les trésoreries de l'AEFE et des établissements en difficulté.

L'enveloppe de 50 M€ sur le P185 a été engagée en plusieurs phases pour répondre à la crise qui s'est installée dans la durée. Une première phase a été mise en œuvre à l'été 2020 à hauteur de 25,3 M€ pour soutenir les familles étrangères en difficulté (8,4 M€), les familles libanaises du réseau des établissements partenaires (5 M€), les établissements conventionnés de la Mission laïque française (MLF) au Liban et Éthiopie (5 M€) et la reconstruction d'établissements à Beyrouth au Liban à la suite de l'explosion du 4 août 2020 qui a dévasté la ville (6,9 M€). Une seconde phase a été mise en œuvre à l'automne 2020 à hauteur de 17,5 M€ pour une aide aux établissements orientée vers 4 domaines prioritaires:

- Le renforcement de la capacité numérique : équipement, amélioration des connexions, achat de licences ;
- L'accompagnement des élèves en difficulté : actions de soutien scolaire ou périscolaire, organisation de stages ;
- L'application des protocoles sanitaires : dépenses spécifiques, en matériel, location de locaux, personnels ;
- La formation des personnels à l'enseignement à distance.

Une troisième phase de soutien aura lieu en 2021 pour mettre en œuvre le reliquat de 7,2 M€ de cette enveloppe.

Concernant les avances de trésorerie remboursables, l'AEFE a mobilisé une avance de trésorerie auprès de l'AFT de 20 M€ ce qui lui a permis d'accorder 19,7 M€ de délais de paiements à 37 établissements conventionnés et 41 établissements, essentiellement partenaires du réseau, ont pu bénéficier d'une avance de trésorerie à hauteur de 5,27 M€ dont 4,72 M€ ont été versés.

La crise sanitaire a par ailleurs eu pour effet de retarder certains projets d'investissement et de les décaler sur 2021 notamment les projets programmés dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

En LFI 2020, la SCSP de l'AEFE a été augmentée de 24,6 M€ pour contribuer au plan de développement du réseau suite à l'annonce du président de la République du doublement du nombre d'élèves d'ici 2030. Ainsi en 2020, la subvention pour charges de service public s'est établie à près de 454 M€ dont 50 M€ pour le plan d'urgence.

En 2019, les crédits dédiés à la sécurisation du réseau d'établissements de l'Agence ont été débasés du P185 pour être financés sur le compte d'affectation spécial consacré à la gestion du patrimoine immobilier de l'État (CAS 723) en 2019 et 2020. Sur cette période, l'AEFE a reçu des crédits à hauteur de 3,15 M€ en AE et en CP. Le dispositif n'a

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

permis de réaliser qu'une partie des crédits sécurité programmés sur 2019 et 2020. Le financement partiel des besoins de travaux de sécurité des établissements du réseau de l'AEFE est lié d'une part, au champ d'éligibilité des dépenses restrictif du financement sur le CAS 723 et d'autre part, à la faible mobilisation des produits de cession de bien domaniaux du MEAE qui abondent le CAS 723. En LFI 2021, la SCSP a été abondée de 9 M€ afin de poursuivre la réalisation des opérations de sécurité programmées.

Malgré la crise sanitaire, le soutien significatif obtenu en LFR3 a permis de maintenir la situation financière du réseau. Les orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté le 3 octobre 2019 visant à atteindre l'objectif fixé par le président de la République d'un doublement du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements du réseau d'ici 2030 restent d'actualité. Repoussé d'une année suite à la crise sanitaire, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2021-2023 qui sera adopté au premier semestre 2021 a été conçu comme la déclinaison stratégique et opérationnelle du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	385 888	385 893	412 156	412 156	458 886	458 886
Subventions pour charges de service public	380 673	380 673	408 607	408 607	454 566	454 566
Transferts	5 214	5 219	3 549	3 549	4 320	4 320
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	101 634	101 634	105 310	105 310	140 798	140 798
Transferts	101 634	101 634	105 310	105 310	140 798	140 798
P167 – Liens entre la Nation et son armée	9	9			1	1
Transferts	9	9			1	1
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					32	32
Subventions pour charges de service public					32	32
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	3 150	1 016				2 134
Dotations en fonds propres	3 150	1 016				2 134
Total	490 680	488 551	517 466	517 466	599 717	601 851

Le montant de la dotation à l'Agence s'établit en 2020 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », à 454 566 225 € dont 50 M€ dans le cadre du plan d'urgence ;
- au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra sur l'action sous-action 02-01 du programme 185 pour 620 000 € ;
- au titre des bourses Excellence Major à 3,7 M€ (programme 185) ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », à 140 797 600€ dont 41,7 M€ dans le cadre du plan d'urgence. Cette subvention finance l'aide à la scolarité des élèves français du réseau ;
- une dotation en fonds propres de 2,134 M€ en CP a été allouée à l'AEFE sur les crédits du programme 723 « Opérations immobilières nationales des administrations centrales les crédits du programme 723 (CAS) » dans le cadre du plan de sécurisation des EGD ;
- au titre du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à 30 000 €, mobilisé dans le cadre d'une convention entre le MENJS et l'AEFE pour le soutien à la plateforme d'homologation des établissements.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	783 705	760 863	Subventions de l'État	509 225	595 397
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>170 512</i>	<i>167 287</i>	– subventions pour charges de service public	404 566	454 600
			– crédits d'intervention(transfert)	104 659	140 798
Fonctionnement autre que les charges de personnel	193 585	134 278	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	101 110	265 183	Autres subventions	76 454	43 462
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	42 167	45 004	Revenus d'activité et autres produits	500 202	643 297
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>42 167</i>	<i>44 992</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>18 112</i>	<i>4 509</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>13</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>19</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>16 139</i>
Total des charges	1 078 400	1 160 324	Total des produits	1 085 881	1 282 157
Résultat : bénéfice	7 482	121 832	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 085 881	1 282 157	Total : équilibre du CR	1 085 881	1 282 157

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	31 537	146 170
Investissements	55 857	26 517	Financement de l'actif par l'État	17 729	2 134
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		659
Remboursement des dettes financières	8 526	8 418	Augmentation des dettes financières		20 057
Total des emplois	64 383	34 935	Total des ressources	49 266	169 021
Augmentation du fonds de roulement		134 086	Diminution du fonds de roulement	15 117	

* Voté

Le fonds de roulement de l'AEFE augmente en 2020 du fait d'un résultat bénéficiaire à hauteur de 112 M€. Ce résultat est expliqué ci-dessous (point équilibre financier).

Le budget de l'AEFE a été exécuté en tenant compte des doubles flux. Le compte financier 2020 de l'opérateur est donc présenté avec doubles flux. Cela explique notamment la divergence constatée entre les subventions de l'État inscrites en compte financier et les ressources présentées dans le tableau de financement de l'État, le compte financier retraçant, en doubles flux, les bourses affectées dans les EGD.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	783 705	783 705	765 134	765 134
Fonctionnement	138 179	151 418	265 753	272 933
Intervention	101 110	101 110	89 908	89 180
Investissement	49 773	55 857	16 237	20 959
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 072 767	1 092 089	1 137 032	1 148 205
dont contributions employeur au CAS pensions	170 512	170 512	167 373	167 373

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	1 085 498	1 261 043
Subvention pour charges de service public	404 566	454 600
Autres financements de l'État	123 231	174 607
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	6 399	7 656
Recettes propres	551 302	624 181
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 085 498	1 261 043
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	112 838
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	6 591	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner et faire vivre le réseau	0 47	16 100 181 047	17 979 183 730	101 110 89 908	101 110 89 180	1 7	1 5	117 211 271 009	119 090 272 963
Excellence éducative	767 890 750 626	44 767 25 317	52 688 27 284	0 0	0 0	1 715 1 075	1 715 1 052	814 372 777 017	822 292 778 961
Modernisation (support et immobilier)	15 815 14 461	77 311 59 389	80 751 61 919	0 0	0 0	48 057 15 156	54 141 19 902	141 184 89 006	150 707 96 281
Total	783 705 765 134	138 179 265 753	151 418 272 933	101 110 89 908	101 110 89 180	49 773 16 237	55 857 20 959	1 072 767 1 137 032	1 092 089 1 148 205

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 591	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 526	13 195
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 500	0
Autres décaissements non budgétaires	257 206	104 307
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	273 823	117 502
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	117 381
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	117 381
Total des besoins	273 823	234 883

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	112 838
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	20 330
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 500	0
Autres encaissements non budgétaires	253 254	101 715
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	254 754	234 883
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 069	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 069	0
Total des financements	273 823	234 883

* Voté

L'exercice 2020 se clôture par un solde excédentaire de 112 M€ contre un solde budgétaire déficitaire de -6,6 M€ estimé en budget initial 2020. A titre principal, ce résultat s'explique par :

- le décalage de certaines dépenses du plan d'urgence initialement prévues en 2020 à 2021 (sur les 50 M€ de SCSP supplémentaire pour le plan d'urgence, un reliquat de crédits de 7,2 M€ reste à attribuer, 18,5 M€ n'ont pas été engagés et 24,2 M€ n'ont pas été payés) ;
- l'effet conjugué d'un versement supplémentaire de 41,7 M€ à l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité dans le cadre du plan d'urgence et d'un retard dans les versements des bourses liée aux décalages des commissions nationales d'attribution des bourses ;
- des réductions de dépenses (personnel, investissement) liées à la crise sanitaire.

La diminution des dépenses de personnel de -19 M€ en AE et CP par rapport au budget initial s'explique par des difficultés rencontrées pour pourvoir des postes de résidents à la rentrée scolaire 2020 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et d'un report de certaines créations de postes prévues pour accompagner la réorganisation du siège.

La baisse des charges de fonctionnement de -25,5 M€ en AE et -31,5 M€ en CP par rapport au budget initial est portée principalement par les EGD. Cette diminution est la conséquence de la crise avec l'annulation partielle des activités annexes (demi-pension, transport scolaire, voyages scolaires, etc.) à hauteur de 23 M€.

La diminution des dépenses d'intervention d'environ -11 M€ en AE et en CP par rapport au budget est liée au basculement d'une partie du plan d'urgence du P151 en 2021, initialement prévu en 2020. Les moyens exceptionnels qui ont été mobilisés par l'Etat pour répondre à la situation d'urgence rencontrée par des familles françaises en difficulté du fait de la crise sanitaire, ne se traduisent pas immédiatement dans les consommations de crédits en 2020. En effet le décalage dans le temps des campagnes en 2020 (3 mois) et les ajustements réalisés afin de prendre en

compte les montants de bourses parascolaires non consommés en raison de la fermeture des établissements ont retardé la date de versement des bourses et réduit l'impact budgétaire des attributions d'aide à la scolarité. Ainsi, sur l'exercice 2020 le montant des crédits consommés au titre de l'aide à la scolarité s'est élevé à 89,9 M€ en AE et à 89,2 M€ en CP. Le versement des bourses se poursuit en 2021.

La diminution des dépenses d'investissement de -35,5 M € en AE et -34,9 M€ en CP par rapport au budget initial est principalement portée par les EGD à hauteur d'environ -30 M€ en AE et CP. La situation sanitaire a retardé la mise en œuvre des projets immobiliers programmés dans le cadre du SPSI, soit en entraînant des retards dans le déroulement des chantiers (Casablanca, Rabat, Meknès, Niamey) soit en retardant les procédures de délivrance d'autorisation administrative (Lisbonne, Prague, Moscou). Pour les services centraux, la crise a pesé sur la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (développement des outils et matériel) et l'acquisition de quelques biens mobiliers et travaux.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 440	10 700	10 413
– sous plafond	5 708	5 676	5 541
– hors plafond	4 732	5 024	4 872
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La consommation 2020 s'élève à 10 413 ETPT, dont 5 541 ETPT sous plafond et 4 872 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 97,3 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2020. La sous-consommation constatée s'explique par des difficultés rencontrées pour pourvoir des postes de résidents à la rentrée scolaire 2020 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et un report de certaines créations de postes prévues pour accompagner la réorganisation du siège.

Dans la continuité des années précédentes et compte tenu de la diminution chaque année des emplois sous plafond, l'AEFE a rationalisé la gestion de ses emplois. Elle a adopté un schéma d'emplois négatif sur les effectifs payés par les services centraux sous plafond et les a remplacé, à chaque fois que possible, par des emplois recrutés localement par les établissements, ces personnels étant imputés sur l'effectif dit hors plafond car à la charge directe des établissements d'enseignement.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 constitue un exercice marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette dernière a très fortement impacté le secteur touristique ainsi que l'action d'Atout France. L'opérateur a été substantiellement mobilisé afin de contribuer à la mise en œuvre du plan de relance du secteur Tourisme tel qu'annoncé par le Comité Interministériel du Tourisme (CIT) du 14 mai 2020. A la demande des tutelles, Atout France a dû faire preuve de flexibilité et de pragmatisme en adaptant ses opérations au caractère volatile de la crise sanitaire, en concentrant notamment ses actions de promotion de la Destination France vers des cibles domestique et de proximité. Cette demande s'est accompagnée d'un soutien exceptionnel de 5 M€ dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

Atout France aura ainsi apporté son soutien à la campagne de réassurance sanitaire par des actions de communication (propositions de logo et supports distinctifs, relais des initiatives du Service d'information du Gouvernement).

Le 19 juin 2020, l'opérateur a également lancé une campagne de communication intitulée « #CetEtéJeVisiteLaFrance ». Cette campagne était conçue pour associer les acteurs publics et privés du tourisme, afin de rassurer les vacanciers sur l'existence de protocoles sanitaires et de leur mise en œuvre, de constituer des sources d'inspiration auprès des Français en les informant de la multiplicité et de la diversité de l'offre disponible – via une carte interactive réalisée en partenariat avec ADN Tourisme – permettant de suggérer des visites « hors des sentiers battus ». Plus de 65 partenaires se sont engagés aux côtés d'Atout France dès le début de la campagne dans l'optique de donner à voir la richesse de l'offre touristique aux Français. Dans ce cadre, 43 voyages ont été co-organisés avec les Comités Régionaux du Tourisme, sur l'ensemble du territoire français, métropolitain comme ultramarin. Cette campagne aura permis de sensibiliser plus de 10 millions de personnes sur les réseaux sociaux.

Fort de ce succès, l'opérateur a également lancé le 20 octobre 2020 la campagne « #JeRedécouvreLaFrance », suspendue suite à la deuxième vague de l'épidémie.

Conformément aux orientations fixées lors du CIT du 14 mai 2020, Atout France a également renforcé le dispositif France Tourisme Ingénierie en lien avec la Banque des Territoires et contribué activement à l'élaboration des feuilles de route territoriales.

L'opérateur a également renforcé son soutien au secteur de l'innovation notamment par le lancement, le 15 juin 2020, d'un appel à candidatures « solutions touristiques innovantes post-épidémie Covid-19 » en partenariat avec l'incubateur « Welcome City Lab ». Les dix start-up récompensées lors de la remise du prix « Tourisme et Innovation » bénéficient de l'accompagnement des partenaires de l'opération afin de développer leur activité (contribution financière pour les 4 premiers, expérimentation terrain ou appui conseil et coaching pour tous) et participer à la relance et la compétitivité du tourisme français.

Enfin, dans le cadre de la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger, Atout France a réalisé avec succès les 4 M€ d'économies attendues en année pleine. Cet élément est ainsi officiellement acté au sein de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	36 868	36 868	30 891	30 891	38 910	38 910
Subventions pour charges de service public	31 968	31 968	30 891	30 891	33 968	33 968
Transferts	4 899	4 899			4 942	4 942

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P123 – Conditions de vie outre-mer	57	57			0	
Transferts	57	57			0	
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	500					500
Transferts	500					500
Total	37 425	36 925	30 891	30 891	38 910	39 410

La subvention pour charges de service public versée du P185 s'élève à 33,968 M€ en exécution. La SCSP, nette de réserve (réserve initiale majorée par un surgel de 2,6 M€ correspondant à une provision visant à financer en priorité les mesures d'accompagnement liées à la rationalisation des ressources humaines), était de 27,67 M€. A ce montant s'ajoutent 5 M€ versés en loi de finances rectificative ainsi qu'un dégel partiel du surgel en fin de gestion à hauteur de 1,3 M€, soit un total de 33,97 M€.

Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié d'une attribution de produits issue des recettes visas de 4,937 M€. A cela s'ajoute un revenu de transfert de 0,5 M€ issu du Programme 112 "Implusion et coordination de la politique d'aménagement du territoire"

COMPTE FINANCIER 2020**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	20 170	19 049	Subventions de l'État	33 176	30 283
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	77	104	– subventions pour charges de service public	27 476	28 968
			– crédits d'intervention(transfert)	5 700	1 315
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 672	11 681	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	42 419	20 381	Autres subventions	279	284
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	416	4 192	Revenus d'activité et autres produits	36 806	20 600
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	416	4 192	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 118
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		4
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	70 261	51 111	Total des produits	70 261	51 167
Résultat : bénéfice		56	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	70 261	51 167	Total : équilibre du CR	70 261	51 167

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	416	3 126
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois			Total des ressources	416	3 126
Augmentation du fonds de roulement	416	3 126	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le niveau des produits d'exploitation s'élève à 51,16 M€ en 2020, soit 72 % du budget initial (et 66 % de l'exécution 2019), largement en raison de l'impact de la pandémie sur l'année écoulée.

En 2020, la SCSP versée est conforme au budget, à 27,6 M€, à laquelle s'ajoute une dotation exceptionnelle complémentaire versée en fin d'année de 1,3 M€, soit un total de 28,9 M€. La majeure partie des subventions spécifiques versées en 2020, 10,151 M€, a été reportée en 2021 conformément aux conventions et en accord avec les tutelles, pour mobiliser des moyens supplémentaires au moment de la reprise. Près d'1,6 M€ de subventions spécifiques ont toutefois été consommées en 2020, dont 1,26 M€ au titre de la participation au budget du CIT.

Ces 10,151 M€ reportés en 2021 se décomposent de la manière suivante :

- 4,151 M€ de report de subvention spécifique du CIT ;
- 5 M€ de dotation exceptionnelle accordée en LFR 3 ;
- 1 M€ de subventions recettes visas anticipée.

Le chiffre d'affaires, qui représente 18,8 M€ en 2020, est en baisse très sensible par rapport à 2019 (39,7 M€, soit une baisse de plus de 50 %) en raison de la pandémie qui a affecté un très grand nombre de ses activités (reports ou annulations des principaux salons internationaux, des missions internationales, des accueils de professionnels et influenceurs et enfin report de certaines campagnes promotionnelles).

Cependant le bon niveau des cotisations, à 2,02 M€ (contre 2,05 M€ au budget) démontre le maintien de la confiance et de l'adhésion des membres du GIE malgré un contexte difficile.

Le niveau des charges d'exploitation s'élève à 51 M€, en corrélation avec la baisse des produits d'exploitation, et grâce au plan d'économies de fonctionnement conduit.

D'une part, les charges d'intervention du GIE représentent 20,4 M€ (40 % du budget) en repli très net par rapport à 2019 (-19 M€). D'autre part, les charges de fonctionnement sont en baisse, conformément au plan d'économie important conduit en 2019 et 2020. Ainsi, les charges de personnel, à 19 M€, sont inférieures de plus d'1 M€ par rapport au budget initial (20,17 M€) et de 2,2 M€ inférieures à l'exécution 2019 (21,2 M€), notamment grâce à un encadrement strict des dépenses de masse salariale. Grâce à ce plan d'économies, réparti sur le volet immobilier, la logistique et la masse salariale, le GIE aura conduit à terme la réduction de 4 M€ de ses coûts de fonctionnement attendu par les tutelles, comme cela se traduit dans le budget 2021 voté par le Conseil d'administration.

Le montant global des frais de fonctionnement hors personnel, à 11,7 M€, inclut 4,1 M€ d'amortissements et provisions. Les amortissements, à près de 0,7 M€, se placent à un niveau important compte tenu d'investissements réalisés pour équiper en matériel informatique adéquat les salariés en situation de télétravail. Les provisions pour risques sont également à un niveau significatif, avec 2,6 M€ de provisions pour le règlement de la situation des

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

personnels mis à disposition par le ministère de l'économie, des finances et de la relance, en lien avec les tutelles, et près de 0,7 M€ pour des provisions pour risque dans le cadre de contentieux.

Enfin Atout France présente un résultat quasiment à l'équilibre, sous réserve d'ajustements comptables dans le cadre de la certification des comptes, avec un bénéfice de 56 K€, sixième exercice bénéficiaire grâce à la gestion fine des activités du GIE, et ce malgré le contexte exceptionnel de la crise sanitaire. Ainsi, la capacité d'autofinancement sur l'exercice 2020 s'élève à 3,2 M€.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Administration	3 739 3 832	1 331 6 033	0 77	0 0	5 070 9 942
Classement	238 179	119 50	130 116	0 0	487 345
Immatriculations	186 160	63 30	110 227	0 0	359 417
Ingénierie et Développement de l'offre	2 526 2 521	1 465 1 306	1 315 1 162	0 0	5 306 4 989
Prestations admin. Externes	0 0	416 0	0 0	0 0	416 0
Promotion	11 431 10 730	5 931 4 933	40 864 18 799	0 0	58 226 34 462
Subvention d'équilibre (filiale Australie)	0 0	397 323	0 0	0 0	397 323
Total	18 120 17 422	9 722 12 675	42 419 20 381	0 0	70 261 50 478

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	265	338	242
– sous plafond	258	278	234
– hors plafond	7	60	8
<i>dont contrats aidés</i>	6		8
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			27
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			21
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			6

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, le nombre total d'ETPT s'élève à 270 contre 293 ETPT en exécution 2019 (39 ETPT étaient aussi en fonction dans l'opérateur mais ne figurent pas dans le tableau, dont 22 rémunérés par l'Etat par d'autres programmes et 17 rémunérés par d'autres collectivités ou organismes.

En France, une rupture conventionnelle collective (RCC) a été mise en place en 2020 pour les salariés sous contrat de travail de droit français, entraînant le départ de 14 collaborateurs. Dans le réseau international, certains recrutements ont été gelés pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité. Par ailleurs, les salariés de Atout France sous convention avec Air France en Chine Continentale sont passés, à partir du 1er janvier 2020, sous contrat de Atout France à la suite de l'obtention de la licence de création d'un bureau de représentation à Pékin. Ce qui explique l'importante diminution du nombre d'emplois rémunérés par d'autres organismes entre le BI et l'exécution (17 ETPT rémunérés par d'autres organismes au BI contre 6 ETPT en exécution).

CAMPUS FRANCE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Dès mars 2020, l'activité de Campus France a été directement affectée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec notamment la fermeture des frontières empêchant la sortie hors de certains pays, la limitation drastique des déplacements vers et hors de France, la fermeture des établissements supérieurs en France contraints d'opter pour l'enseignement à distance généralisé, l'impossibilité d'organiser des événements de promotion en présentiel.

Ces restrictions ont entraîné **une baisse plus importante que prévu des mobilités et des recettes associées**, en particulier sur les **courts séjours** (par différence avec les bourses d'études) et ce, dès mars 2020. Un nouveau budget rectificatif a dû être voté en novembre 2020 pour prendre en compte ces éléments et pour intégrer les produits exceptionnels résultant d'une opération de régularisation fiscale ayant permis de clarifier la situation de l'établissement au regard de certaines taxes (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE - , cotisation foncière des entreprises - CFE - , crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE -).

A partir de la parution de la circulaire du Premier Ministre du 15 août, permettant aux candidats à **la mobilité étudiante et scientifique de déroger au principe de la fermeture des frontières françaises**, les visas ont pu recommencer à être délivrés (de manière prioritaire pour les étudiants) et la gestion des boursiers et missionnaires reprendre.

Dans ce contexte, l'opérateur a pris des mesures renforcées **de mise en œuvre du télétravail pour l'ensemble de son personnel** dès le début de la pandémie. Cela lui a en particulier permis de **gérer les départs anticipés** de boursiers souhaitant quitter la France, les **prolongements** de bourses pour ceux ne pouvant quitter la France en fin de séjour en raison de fermeture des frontières ou de vols non disponibles.

En lien avec les ministères, les conférences et les établissements, Campus France a appuyé l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France par une grande **campagne de communication de crise**, visant à rassurer les étudiants prévoyant de venir en France, mais également la poursuite de la **campagne de communication mondiale** s'appuyant sur des anciens étudiants à travers le monde.

L'opérateur a cherché à innover en adaptant ses activités de promotion, grâce à une collaboration étroite avec les postes et un **effort important de virtualisation des salons et des rencontres**. Cet effort a conduit à réduire les dépenses prévues en début d'exercice. Il a poursuivi la gestion des bourses, a remporté de nouveaux programmes de mobilités (BID, Nouvelle Calédonie), et de nouveaux appels d'offre européens (Study in Europe-phase 3, Hopes-leb). L'agence a également renforcé ses actions de soutien aux boursiers du gouvernement français - mise en place d'assistance psychologique, activités culturelles à distance- afin de mieux lutter contre l'anxiété et le risque d'isolement.

La crise a également conduit à revoir le calendrier d'adoption de la nouvelle **convention cadre de mandat entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et Campus France**, prorogée d'une année : des réunions de travail se tiennent depuis 2020 afin d'élaborer la prochaine convention cadre en vue d'une approbation avant la fin de l'année 2021. Il en est de même pour le contrat d'objectifs et de moyens (COM), dont l'adoption prévue avant la fin de l'année 2020 est reportée à juillet 2021.

En 2020, l'opérateur a présenté une **cartographie des risques ainsi qu'un plan d'action actualisés pour 2021** lors du CA de novembre. Une attention particulière est portée aux risques liés aux opérations sous mandat de gestion, notamment celles du MEAE pour lesquelles la convention cadre de mandat établit des dispositions de contrôle précises. L'opérateur a élaboré des documents de qualité et le CBCM a souligné la maturité de la cartographie des risques et du plan d'action qui en découle.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	4 819	4 819			1 641	1 641
Transferts	4 819	4 819			1 641	1 641
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	59 159	59 160	71 203	71 203	53 807	53 807
Subventions pour charges de service public	3 790	3 790	3 847	3 847	3 774	3 774
Transferts	55 368	55 370	67 356	67 356	50 033	50 033
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	30	30			10	10
Transferts	30	30			10	10
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	7 292	7 315	10 197	10 197	5 766	5 766
Transferts	7 292	7 315	10 197	10 197	5 766	5 766
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	182	182			30	30
Transferts	182	182			30	30
P138 – Emploi outre-mer		206			139	139
Transferts		206			139	139
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 149	2 149	2 198	2 198	1 962	1 962
Subventions pour charges de service public	1 775	1 775	2 100	2 100	1 770	1 770
Transferts	374	374	98	98	191	191
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	699	699			334	334
Transferts	699	699			334	334
Total	74 330	74 561	83 598	83 598	63 688	63 688

L'écart observé entre la prévision (3 847 241 €) et l'exécution (3 773 584 €) de la SCSP versée par le MEAE s'explique par la mise en réserve qui s'est élevée à 4 %.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	15 282	14 249	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	5 918 5 918	5 884 5 884
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 725	9 552	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	900 900	2 265 2 264 0	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	22 093	22 186 4 412
Total des charges	28 007	23 801	Total des produits	28 011	28 070
Résultat : bénéfice	5	4 269	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	28 011	28 070	Total : équilibre du CR	28 011	28 070

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	905	2 122
Investissements	1 698	1 984	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 698	1 984	Total des ressources	905	2 122
Augmentation du fonds de roulement		138	Diminution du fonds de roulement	793	

* Voté

Les charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 23,801 M€ pour un niveau de **produits** de 28,070 M€. **Le résultat** annuel de l'établissement s'établit en conséquence à 4,269 M€. Ce résultat particulièrement positif dans un contexte de crise doit être nuancé car il s'explique par des régularisations fiscales par nature exceptionnelles. L'établissement a mené un travail de clarification de sa situation au regard de l'impôt sur les sociétés, de la Contribution Economique Territoriale (composée de la CVAE et de la CFE) et de la taxe sur les salaires. Ces opérations ont donné lieu à des reprises sur provisions (produits) et à des dotations aux provisions (charges) ayant impacté le résultat à hauteur de 3,945 M€ environ. Le résultat de l'établissement retraité après ces opérations est estimé à **324 k€** soit un montant inférieur aux prévisions du budget initial 2020.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	15 282	15 282	14 392	14 392
Fonctionnement	11 907	11 825	8 949	7 792
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 491	1 698	1 011	800
Total des dépenses AE (A) CP (B)	28 680	28 804	24 353	22 985
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	25 483	22 504
Subvention pour charges de service public	5 544	5 544
Autres financements de l'État	7 552	5 074
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	12 387	11 887
Recettes fléchées	2 137	1 362
Financements de l'État fléchés	30	60
Autres financements publics fléchés	2 095	1 299
Recettes propres fléchées	13	3
Total des recettes (C)	27 621	23 867
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	882
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 183	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	849 865	1 860 1 330	1 597 1 126	0 0	0 0	33 24	133 218	2 741 2 219	2 579 2 208
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 861 5 392	777 835	849 833	0 0	0 0	0 330	0 0	6 639 6 557	6 710 6 225
Relations extérieures et institutionnelles	1 419 1 191	2 543 1 412	2 555 1 043	0 0	0 0	0 0	0 0	3 962 2 603	3 974 2 234
Supports	5 112 5 584	3 342 3 644	3 395 2 845	0 0	0 0	1 458 595	1 565 558	9 912 9 823	10 071 8 988
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	2 041 1 360	3 385 1 729	3 429 1 946	0 0	0 0	0 62	0 24	5 425 3 151	5 469 3 330
Total	15 282 14 392	11 907 8 949	11 825 7 792	0 0	0 0	1 491 1 011	1 698 800	28 680 24 353	28 804 22 985

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 183	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	109 412	84 062
Autres décaissements non budgétaires	1 404	-58
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	111 999	84 004
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	16 202
Abondement de la trésorerie fléchée	217	121
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	16 081
Total des besoins	111 999	100 206

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	882
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	108 673	98 691
Autres encaissements non budgétaires	1 012	633
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	109 685	100 206
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 314	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 531	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	111 999	100 206

* Voté

Le solde budgétaire 2020 de Campus France est positif de 882 K€ alors que le second budget rectificatif présentait un déficit budgétaire prévisionnel de 2,41 M€. Cette inversion du sens du solde budgétaire résulte :

- d'un niveau de consommation des crédits de paiement inférieur de 2,846 M€ à la prévision, certaines dépenses d'investissement ayant été réalisées tardivement au dernier trimestre de l'année ;
- d'une légère sur-exécution en matière de recettes encaissées (+446 K€ par rapport à la prévision). Ce montant est toutefois en retrait de plus de 3 M€ (-11,36 %) par rapport au niveau de recettes enregistré au titre de l'exercice précédent du fait de la crise sanitaire ;
- des opérations de régularisation fiscale exceptionnelle à hauteur de 690 k€ (78 %), résultant du travail mené pour clarifier la situation de l'établissement au regard de l'impôt sur les sociétés, de la Contribution Economique Territoriale (composée de la CVAE et de la CFE) et de la taxe sur les salaires.

Hors ces opérations exceptionnelles, l'excédent lié à l'exécution de l'année ressort à 192 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	217	254	214
– sous plafond	214	229	211
– hors plafond	3	25	3
<i>dont contrats aidés</i>	2		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le total des ETPT pour l'année 2020 est inférieur au total des autorisations votées lors du dernier conseil d'administration (BR n°2, novembre 2020) qui étaient de 215,71 ETPT sous plafond et 3,10 ETPT hors plafond ; soit un écart global entre prévision et réalisation de 4,79 ETPT.

INSTITUT FRANÇAIS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Faisant suite au contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019, le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2020-2022 a été signé par les ministres de tutelle le 26 janvier 2021. Les missions de l'opérateur sont confortées, conformément aux priorités qui lui sont confiées ; elles sont précisées au travers de quatre axes stratégiques (I) Accompagnement du rayonnement de la culture et des Industries Culturelles et Créatives ICC françaises et francophones, (II) Promotion de la langue française, (III) Renforcement de la démarche partenariale au service du développement international, (IV) Modernisation de la gestion de l'opérateur.

Le contexte de crise sanitaire a affecté un grand nombre d'opérations et d'activités de l'opérateur (Festival de Cannes, le Salon du Livre de Paris, etc.). Les saisons culturelles (Saison Africa2020, Saison de la France au Japon, France-Portugal) ont toutes été reportées de six mois en moyenne. L'IF a également fait part d'un effort financier et a soutenu les opérateurs et acteurs culturels dans les frais engagés. Afin de soutenir et d'appuyer le réseau culturel (Instituts français et Alliances françaises), l'IF a adapté le contenu et le format de ses dispositifs auprès des agents du réseau à travers notamment le renforcement de webinaires, formations en ligne, rencontres hybrides, etc. L'IF s'est aussi efforcé de répondre aux enjeux de coopération éducative et linguistique et a déployé des plateformes de formation linguistique (IF Classe). Il a également mis à disposition des ressources utiles (IF Cinéma) et adapté les offres afférentes pour ses publics. L'opérateur a démontré sa capacité d'adaptation et de réactivité durant la période difficile de la crise sanitaire. A ce titre, le projet de transformation numérique du réseau de coopération et d'action culturelle est une priorité du ministère, menée avec l'IF, afin d'accompagner au mieux l'intégralité du réseau dans l'adaptation de ses outils et de lui fournir les moyens nécessaires de cette transformation. En ce sens, l'Institut français a pu bénéficier d'un transfert depuis le P185 de 130 K€ au titre de l'accompagnement à cette transformation numérique du réseau.

Enfin, après une augmentation exceptionnelle de la subvention pour charges de service public en 2019, cette dernière est rétablie en 2020 à son niveau de 2018, à savoir 27,97 M€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	30 646	30 646	28 792	28 792	28 095	28 100
Subventions pour charges de service public	30 146	30 146	28 792	28 792	27 965	27 965
Transferts	500	500			130	135
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	150	150			195	195
Transferts	150	150			195	195
P175 – Patrimoines					150	150
Transferts					150	150
P131 – Création	675	675			412	412
Transferts	675	675			412	412
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 409	1 409			1 449	1 449
Transferts	1 409	1 409			1 449	1 449
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
P334 – Livre et industries culturelles	70	70			40	40
Transferts	70	70			40	40
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		50				
Transferts		50				
Total	32 974	33 024	28 792	28 792	30 365	30 370

NB : le transfert de 135 K€ en CP en provenance du P185 inclut une erreur d'imputation de 5 K€.

La consommation de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) demeure inchangée en exécution par rapport au montant inscrit au budget initial 2020, soit 27,97 M€. Après une augmentation exceptionnelle de +1,96 M€ (après mise en réserve) en 2019 dédiée notamment au lancement de la Saison culturelle Africa 2020 et au financement du Plan Langue française et Plurilinguisme, cette SCSP a été rétablie à son niveau de 2018.

Par ailleurs, le MEAE a procédé à des transferts pour un montant de 325K€ au titre d'une part de FSPI (programme 209) et d'autre part de l'accompagnement à la transformation digitale du réseau (programme 185).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 855	11 165	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	27 965 27 965 2 985	30 951 27 965 2 985
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 506	25 727	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	20		Autres subventions	1 752	3 121
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	520 520	2 391 2 391	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	12 682 46	11 816 2 119
Total des charges	42 380	36 892	Total des produits	42 399	45 887
Résultat : bénéfice	18	8 995	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	42 399	45 887	Total : équilibre du CR	42 399	45 887

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	493	9 268
Investissements	510	292	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	510	292	Total des ressources	493	9 268
Augmentation du fonds de roulement		8 977	Diminution du fonds de roulement	17	

* Voté

L'exécution 2020 présente un résultat comptable bénéficiaire de +9 M€. Ce bénéfice, en hausse de +3,5 M€ par rapport au budget initial 2020, s'explique tout d'abord par une sous-exécution des charges. Le total des charges de l'Institut français est en baisse de -5,5 M€ par rapport aux prévisions inscrites au budget initial 2020. Cette baisse tient principalement à la diminution des charges de personnel et de fonctionnement (reports d'événements en raison de la crise sanitaire). Par ailleurs, s'agissant des produits en augmentation de +3,5 M€ par rapport au budget initial 2020, si la subvention pour charges de service public du MEAE demeure inchangée en exécution, de nouvelles subventions ont été intégrées en cours de gestion telles que l'augmentation de celle du ministère de la Culture. Concernant la ligne « Autres produits », elle intègre principalement les levées de fonds de mécénat au titre de la Saison Africa 2020 mais également des produits issus de l'AFD ou de projets européens. En outre, contrairement à 2019, en fin d'exercice, l'Institut français ne constate pas d'avance la partie des produits non exécutée en "produits constatés d'avance" mais en produits comptables.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 855	12 855	12 003	12 003
Fonctionnement	28 149	28 986	26 969	22 436
Intervention	0	20	0	6
Investissement	250	510	582	833
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 254	42 370	39 554	35 278
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	28 148	28 104
Subvention pour charges de service public	27 965	27 965
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	48	0
Recettes propres	135	139
Recettes fléchées	11 803	14 038
Financements de l'État fléchés	1 777	2 447
Autres financements publics fléchés	5 664	5 693
Recettes propres fléchées	4 362	5 898
Total des recettes (C)	39 951	42 142
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	6 864
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 419	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Accompagnement, conseil et expertise	0	1 741	1 808	0	0	60	60	1 801	1 868
	0	1 863	1 560	0	0	132	38	1 995	1 597
Promotion, Diffusion, Coopération	1 186	20 071	23 124	0	20	130	420	21 387	24 750
	1 146	18 935	17 028	0	6	138	475	20 220	18 655
Structure	11 669	6 336	4 054	0	0	60	30	18 065	15 753
	10 857	6 171	3 848	0	0	311	320	17 339	15 025
Total	12 855	28 149	28 986	0	20	250	510	41 254	42 370
	12 003	26 969	22 436	0	6	582	833	39 554	35 278

* Voté

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 419	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	2 083	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 503	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 864
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	6 864
Total des besoins	4 503	6 864

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 864
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	3 394	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	3 394	6 864
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 109	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 109	0
Total des financements	4 503	6 864

* Voté

Pour mémoire, l'Institut français avait terminé l'année 2019 avec un solde budgétaire excédentaire de +4,53 M€.

Cette progression du solde budgétaire tient à l'encaissement de recettes complémentaires allouées en cours de gestion (subventions du ministère de la Culture, recettes liées à l'AFD, aux projets européens ou encore recettes de mécénats) et à des crédits de paiements sous-consommés au regard de reports d'événements (tels que la Saison Africa 2020, la Biennale de Venise ou encore le Festival d'Avignon) à fin 2020 ou à 2021 du fait à la crise sanitaire liée à la Covid -19.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	141	144	150
– sous plafond	138	141	140
– hors plafond	3	3	10
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'exécution du plafond d'emploi est de 139,81 ETPT. Le plafond d'emploi fixé, en LFI 2020, à 141 ETPT, est donc respecté par l'Institut français. Si le plafond d'emplois n'a pas été entièrement consommé, cela tient aux postes de Président et de chargé de mission en ressources humaines restés vacants depuis respectivement les mois d'août et de septembre 2020.

Par ailleurs, la LFI 2020 indiquait 3 ETPT hors plafond tandis que le réalisé est de 10,21 ETPT. Des recrutements supplémentaires temporaires et financés sur projets (principalement européens), ont été autorisés par les administrateurs lors du vote du budget initial 2020, portant ainsi l'autorisation de recrutement hors plafond de l'Institut français à 14 ETPT en 2020.